

**PROCÈS-VERBAL  
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL  
DU MARDI, 23 AVRIL 2024 19H00**

---

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2024	3
II- Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest (Affectation à la zone centre III de parcelles actuellement affectées à la zone d'habitat individuel du coteau sensible).....	3
III- Crédits supplémentaires 10-28/2023 et 01/2024 .....	5
IV- Examen et vote du postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion" .....	5
V- Examen et vote de la motion "Introduction du droit d'initiative communale" .....	7
VI- Examen et vote de la motion "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG" .....	9
VII- Examen et vote du postulat "création d'une task force chargée de définir un projet "de développement durable" pour l'aéroport sédunois .....	14
VIII- Présentation des tâches de la Présidence et de la vice-Présidence du CG .....	17
IX- Informations de la Municipalité .....	19
X- Divers .....	20

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 25 mars dernier et peut donc délibérer compte tenu du nombre de membres présents. Je dois excuser les absences des Chefs de service Ludovic Bruchez, Jean-Paul Chabbey et Blaise Crittin, des Conseillers et Conseillères généraux, Thierry Stalder, Fernand Gillioz, Florian Micheloud, Ruth Bornet, Isabelle Gianadda, Charles-André Rey et Marion Vergères. Annoncés avec du retard Messieurs Christian Mirailles, Jean-Pierre Bodrito et Christophe Sierro. Je suis très heureuse de vous retrouver ce soir.

J'ai posé sur vos places une brochure de l'arbre musicien afin que vous puissiez découvrir cette association et pour ceux qui le souhaitent les soutenir.

Ce soir, nous accueillons deux nouveaux Conseillers généraux dans notre assemblée et notre nouveau Secrétaire municipal, Monsieur Frédéric Delessert. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous. Je remercie chaleureusement Maître Ducrey pour son travail et la bonne collaboration de ces dernières années. Je suis navrée, je n'ai pas pensé de le faire au dernier plénum. Je lui présente mes excuses personnelles.

Je vous présente maintenant nos deux nouveaux Conseillers généraux : Monsieur Samy Abou El Ainin pour le PLR. Il remplace Monsieur le Conseiller Jérôme Tavernier, démissionnaire. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal le 12 avril dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Monsieur Chevrier, je vous laisse présenter votre collègue.

**Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR.** Samy Abou El Ainin a 42 ans. Il est originaire d'Ayent. Samy est né à Bramois, il a grandi entre Sion et Ardon, sa mère est valaisanne et son père égyptien. Il est un mari et un père épanoui. Professionnellement, Samy travaille en tant que manager où il affronte quotidiennement avec son équipe des défis stimulants. Il est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en conduite d'équipe. Il aime s'impliquer dans des débats et proposer de nouvelles idées. Samy a une formation initiale dans l'art. Il apprécie particulièrement le sens critique et la capacité à créer des solutions innovantes. Il est aussi activement impliqué en tant que bénévoles comme vice-Président de l'association Art Valais qui développe des synergies et projets à travers l'art auprès d'une cinquantaine de communes en Valais. Samy Abou El Ainin a hâte d'échanger et de collaborer pour le bien-être de notre Ville et de ses habitants.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je vous présente maintenant, Monsieur Pierre Schertenleib pour le groupe PS. Il remplace Madame la Conseillère Aline Baeriswyl, démissionnaire. Lui aussi a été élu Conseiller général le 12 avril dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques.

Madame Georges, chef du groupe PS, je vous laisse nous présenter votre collègue.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Comme à mon habitude et cette fois-ci, j'espère pour la dernière fois, j'ai le plaisir de vous présenter le nouveau membre de notre groupe. Il s'agit de Pierre Schertenleib qui est assis derrière moi et qui s'est levé tout à l'heure. Pierre représente le village d'Uvrier au sein de notre groupe. Il était, jusqu'à il y a peu, membre de la Constituante et donc rejoint maintenant notre groupe pour continuer son engagement au sein de notre parti. Il est aussi membre du comité de la section de Sion. Pierre est médecin retraité et reste actif dans diverses ONG dans ce domaine-là. Il a des passions telles que le jardinage, la marche. Rejoindre notre groupe est sa nouvelle passion.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Le bureau a reçu une résolution la semaine dernière qui a été transformée en postulat et cela entraîne une modification de l'ordre du jour. Le bureau

vous propose de traiter ce postulat au point 7 de cet ordre du jour. Je vais vous le lire avec la modification :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2024
2. Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ Platta d'en haut-secteur ouest.
3. Crédits supplémentaires 10 à 28/2023 et 01/2024
4. Examen et vote du postulat : encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion
5. Examen et vote de la motion : introduction du droit d'initiative communale
6. Examen et vote de la motion : création d'un poste de Secrétaire professionnel du CG – modification du RCG
7. Examen et vote du postulat : création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois
8. Présentation des fonctions de Président et vice-Président du CG
9. Informations de la Municipalité
10. Questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires pour ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 16 mars dernier.

## **I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2024**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 1 de notre soirée : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2024. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Il semblerait que non. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 42 oui, 0 non et 0 abstention. Je vous remercie.

## **II- Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest (Affectation à la zone centre III de parcelles actuellement affectées à la zone d'habitat individuel du coteau sensible)**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 2 : Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ, Platta d'en haut, secteur ouest. Le bureau a reçu ce message en date du 15 janvier dernier et, à la majorité, a décidé d'en attribuer l'analyse à la Commission d'Environnement et d'Urbanisme.

J'invite donc Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod à venir à la tribune avec sa carte. Madame la Conseillère, vous avez la parole pour l'entrée en matière et le vote d'entrée en matière de votre commission.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant les procédures coordonnées de la modification partielle du PAZ du secteur de Platta d'en haut-ouest et du plan de quartier Platta d'en haut-ouest. La commission remercie Monsieur le vice-Président Christian Bitschnau, Monsieur le Chef de service Vincent Kempf ainsi que Monsieur l'urbaniste Xavier Oreiller pour la présentation et les réponses aux questions de la commission lors de la rencontre du 27 février 2024. La commission s'est

réunie à deux reprises pour examiner la demande. La commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 10 membres présents.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière de ce message appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 41 oui, 0 non, 0 abstention. Vous pouvez nous faire part de la suite de votre rapport et du vote de votre commission.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** La procédure de modification du PAZ et l'adoption du plan de quartier sont menées en parallèle. Cette manière de faire a l'avantage de présenter un projet réfléchi de qualité avec un règlement complet et étoffé. A l'instar d'autres modifications de zones présentées pour examen à la Commission Environnement et Urbanisme, le projet de Platta d'en haut-montre un plan de quartier précis et une volonté claire dans le développement de ce quartier.

Le plan de quartier présente une ligne directrice réfléchie en lien avec les qualités actuelles du site et pourra servir d'exemple aux développements futurs de la partie est du quartier en devenir. L'ensemble des qualités intrinsèques du secteur avec ses valeurs paysagères notamment les vignobles et des points de vue sur les châteaux sont respectées.

De manière générale, on peut regretter la disparition de secteurs non urbanisés, vignobles, friches, vergers, etc., qui sont en zones à bâtir certes, mais qui marquent le paysage sédunois et sont aussi des îlots de verdure et de fraîcheur en voie de disparition. Concernant les accès, le réaménagement du chemin du Mont devra être intégré dans un quartier résidentiel de qualité. De plus, la CEU sera attentive aux cheminements piétons accédant au bisse de Clavau qui devront rester accessibles aux promeneurs en tout temps. Et suite à la présentation du message, il est convenu qu'une obligation d'inscription d'une servitude de passage public à pied et à vélo est l'une des conditions d'approbation de ce message par le Conseil général. Enfin, la CEU s'est intéressée à la question de la plus-value conséquente de l'augmentation de l'indice. La loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire donne la possibilité aux communes d'introduire le prélèvement d'une plus-value pour les cas d'augmentation des possibilités de construire (densification sans changement d'affectation). Ainsi, le propriétaire dont l'indice de construction a augmenté devra verser une taxe à la commune sur un fonds dévolu à l'intérêt public. Cette compensation des avantages découlant d'une mesure d'aménagement du territoire peut être fixée à hauteur de 20%, soit le minimum imposé par le droit fédéral. La Ville devra définir rapidement cette plus-value et élaborer une directive pour définir l'attribution de ce fonds de manière précise afin que cet argent soit réparti sur l'ensemble de la commune et pas seulement sur le quartier Ronquoz 21.

Vote final : La CEU accepte, à l'unanimité des membres présents le message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones Platta d'en haut ouest, affectation à la zone centre 3 de parcelles actuellement affectées à la zone d'habitation individuelle du coteau sensible et l'adoption du plan de quartier en dérogation au RCCZ sur les aspects de toiture et de hauteur.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur ce message. Madame la Conseillère Sophie Bourban-Mathis.

**Bourban Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Comme relevé par la CEU, la modification du PAZ avec son plan de quartier détaillé est de très bonne qualité. L'intégration du paysage a été prise en compte en tenant compte de sa topologie et de son vignoble ainsi que la continuité avec les bâtisses existantes. Finalement, le point critique reste les accès que la Municipalité ne devra pas sous-estimer.

En effet, le trafic sur le chemin du Mont sera augmenté et un élargissement de la route devra être étudié. Cependant, le Centre souhaite que ces futures modifications n'aient pas d'impact sur les places de parc des commerces environnants, de même que le flux de piétons devra être correctement étudié, avec

notamment les trajets des enfants en direction de l'école afin d'assurer la sécurité de tout un quartier. Le Centre acceptera le message de la Municipalité.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC accepte la modification partielle du PAZ. Nous soutenons le passage en zone centre qui permet de densifier vers l'intérieur suivant les objectifs du plan directeur communal, tout en respectant la dénomination u coteau qui demeure en secteur de coteaux sensibles.

Les dérogations au RCCZ ont pour objectif d'augmenter la qualité globale du projet et sont donc acceptables. Le groupe UDC rejoint ainsi les considérations de la CEU et accepte l'objet. Merci.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** La modification porte sur une petite partie du secteur et le projet a le mérite de bénéficier d'un plan de quartier avec son propre règlement. Et il a de nombreux atouts. Le rehaussement d'un étage permet moins d'emprise au sol et plus d'espaces verts et d'espaces communs de qualité, en gardant la même densité d'habitants qu'avant le changement proposé. Les toitures plates des habitations s'intègrent dans le milieu environnant : bisse de Clavau, vignes, et murs de vignes Un plan d'aménagement extérieur détaillé veille à l'intégration des constructions sur le coteau viticole (gazon et prairies fleuries, arbustes indigènes, vigne vierge etc.). La circulation piétonne aussi est soignée, la circulation motorisée utilise des accès préexistants. Des parkings souterrains sont aménagés, le stationnement en surface est supprimé et toutes les constructions visent à une autonomie énergétique et seront chauffées à l'aide de pompes à chaleur et auront des panneaux photovoltaïques sur les toitures ou parfois en façade. Et, finalement, le projet offre une mixité de l'habitat avec des appartements, des commerces et des services ainsi que quatre habitations individuelles.

Pour toutes ces raisons, les membres des Verts se prononceront en faveur de cette proposition de modification. Je vous remercie pour votre attention.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Nous passons donc au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce message appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ Platta d'en haut-secteur ouest est accepté par 41 oui, 0 non et 3 abstentions. Nous remercions la Commission d'Environnement et d'Urbanisme pour son travail et nous passons au point suivant.

### **III- Crédits supplémentaires 10-28/2023 et 01/2024**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 3 de notre soirée : les crédits supplémentaires 10 à 28/2023 et 01/2024, Madame la Conseillère Christelle Siervo Fardel vous avez la parole pour ces sujets.

**Siervo Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR.** La Commission de Gestion s'est réunie à une reprise afin de traiter les crédits supplémentaires, 10 à 28/2023 ainsi que le numéro 01/2024. Elle a posé plusieurs questions pour lesquelles toutes les réponses ont été apportées. Les questions et les réponses figurent directement dans les crédits supplémentaires. Je vous remercie.

### **IV- Examen et vote du postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion"**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 4 : Examen et vote du postulat : encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion. Je demande donc à Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud de nous présenter son postulat.

**Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre.** Au travers de ce postulat, nous aimerions demander au Conseil communal d'étudier les différentes possibilités de valoriser l'engagement volontaire, le bénévolat chez les jeunes. Il y a deux objets importants dans ce postulat. L'engagement volontaire qui permet une participation bénéfique dans la société à plusieurs niveaux et les jeunes qui font partie de cette société et dont l'engagement est à la fois bénéfique pour la société et source de motivation et de sens pour nombre d'entre eux. La Ville entreprend déjà des démarches dans ce sens au travers du prix en faveur des jeunes bénévoles.

Ce postulat propose donc naturellement d'accentuer ces démarches de valorisation pour les raisons évoquées dans le texte qui vous a été soumis. Permettez-moi de préciser un terme utilisé, qui n'est sans doute pas le plus approprié, le terme de défraiement. Il s'agirait plutôt de soutien ou de valorisation de la part de la Ville et ceci sous diverses formes qui seraient à étudier.

J'aimerais remercier les différentes personnes qui ont permis à ce postulat de voir le jour : mes collègues Bérénice Georges et Kilian Bianchi, avec qui nous avons longuement discuté de l'importance de valoriser l'engagement bénévole chez les jeunes, Martin Reist qui a cosigné, relu et m'a permis d'affiner ce texte, Christian Mirailles avec lequel nous avons discuté de nombreuses fois sur l'importance de soutenir notre jeunesse dans l'actualité, Olivier Juillerat qui a également soutenu cette démarche et enfin, mes collègues du Centre qui ont relu, signé et appuyé cette proposition, en particulier mes collègues du bien vivre ensemble, Gabriel Mukuna, Christophe Sierro et Florence Antonioli.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur ce postulat. Monsieur le Conseiller Fabien Kuchler.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Notre groupe a lu avec attention le postulat du Centre pour encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion.

J'imagine que nombre d'entre nous faisons partie d'un club de sport, d'une association ou autres qui fonctionnent grâce à l'engagement des bénévoles. J'imagine dès lors aussi que nous sommes tous conscients de la difficulté de trouver des bénévoles, les activités étant en final mises sur pied, généralement toujours par les mêmes personnes.

Sur la base de ce constat, nous avons eu de la peine à comprendre le besoin qu'il y aurait d'encourager le bénévolat des jeunes au sein de la Ville, alors même que les nombreuses organisations et club existent et sont en manque de ces fameuses ressources. Donc, la question que l'on se pose : y a-t-il des jeunes qui cherchent à faire du bénévolat ? Le cas échéant, nombre d'associations seraient certainement heureuses de les accueillir et je relève aussi l'existence de l'association Bénévoles Valais qui serait certainement ravie de pouvoir compter sur leur disponibilité. Mais nous ne voyons effectivement pas quel rôle aurait la Ville dans cette thématique. Le dernier point qui nous interroge, mais ma collègue l'a relevé par rapport à ce que l'on entend par le défraiement, il ne s'agit plus purement de bénévolat mais d'activité de type job d'été ou autres. Cela dit, nous n'avons peut-être pas bien saisi le fond de ce postulat. Comme notre groupe n'a pas pu se déterminer de manière claire sur la base du document présenté, il aura la liberté de vote sur ce sujet. Merci pour votre attention.

**Reist Martin, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC a pris le temps d'étudier votre postulat concernant les jeunes sédunois et le bénévolat, ce qui nous permet ce soir de saluer les principaux bénévoles que l'on oublie trop souvent de citer, je pense aux seniors et à nos aînés. L'UDC soutient plutôt le bénévolat dans son ensemble et, de manière générale, cependant, l'esprit de ce postulat se veut intéressant. Nous allons donc soutenir votre demande d'étude. Merci.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La Suisse est souvent considérée comme le pays des associations, avec un très fort taux d'engagement de la population. 39% des plus de 15 ans ont une activité formelle dans une association ou organisation et 46% accomplissent du bénévolat dit informel, cela dans les secteurs très variés, les clubs sportifs, les associations de loisirs et divertissement, les maisons de quartier, les associations culturelles ou encore religieuses, sans oublier le travail de tiers.

Il est également à noter que le nombre de bénévoles reste globalement stable et ce même dans notre période post-pandémie. Il est important de relever que si le nombre d'heures de bénévolat varie peu, la façon de faire du bénévolat, elle, a beaucoup évolué ces dernières années.

La vie d'aujourd'hui est globalement moins stable que par le passé. Il est fréquent d'avoir de nombreux changements en termes de vie familiale, de domaines d'activité ou encore de lieu de résidence. Ce n'est pas mon groupe qui me contredira là-dessus. A noter également que l'augmentation globale du niveau de stress et les charges de travail donnent moins de marge de manœuvre à la population pour se consacrer bénévolement à des tâches qui lui sont chères. Toutes ces raisons font que la pratique d'activités bénévoles sur du long, voire du très long terme, a pris du plomb dans l'aile, au détriment d'activités plus courtes, souvent liées à un projet, voire à un événement ponctuel. Ce postulat nous paraît donc être un bon moyen pour lancer une réflexion globale sur le bénévolat, ceci pour tous les âges car si les jeunes s'engagent, les seniors ne sont pas non plus en reste. Il nous paraît cependant important de rappeler que les raisons qui poussent une personne à s'engager bénévolement, sont à chercher au niveau des valeurs et des convictions, bien plus qu'au niveau pécunier. J'en veux pour preuve les raisons qui vous ont poussés à siéger ici ce soir. C'est donc à notre avis de ce côté-là qu'il est important de chercher des pistes d'encouragement en permettant aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger, en un mot d'innover pour inventer le bénévolat sédunois de demain. Le groupe socialiste recommande par conséquent de voter oui à ce postulat. Je vous remercie de votre attention et du temps de parole.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole, Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non. Nous allons donc passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 31 oui, 7 non et 7 abstentions. Je vous remercie.

## V- Examen et vote de la motion "Introduction du droit d'initiative communale"

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 5 : Examen et vote de la motion introduction du droit d'initiative communale. Madame la Conseillère Brigitte Pfister, vous pouvez nous présenter votre motion.

**Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts.** Ma volonté de proposer l'introduction d'un droit d'initiative communale est née d'une situation concrète que vous connaissez certainement. Elle vient de la suppression du bus de mon quartier, il y a maintenant quatre ans. Ce qu'ont pu faire les habitants à ce moment-là, a été de signer une pétition et interpellier les Conseillers généraux, mais ils se sont sentis bien démunis face à cette situation. Pour les citoyens sédunois, l'introduction de l'initiative communale représenterait donc un outil démocratique supplémentaire à leur disposition.

Elle existe dans l'immense majorité des communes valaisannes. J'ai pris l'exemple de Sierre, Martigny et Monthey dans cette motion, mais on peut aussi citer Anniviers, Crans-Montana, Vionnaz, Collombey etc. Elle existe bien entendu au-delà de nos frontières valaisannes.

Dans les trois exemples que je vous ai donnés, on peut constater que le règlement diffère quelque peu dans chacune de ces communes. A Sierre, par exemple, si on regarde l'alinéa 4 de leur règlement « Si le Conseil municipal n'approuve pas l'initiative, c'est le Conseil général qui se prononce et s'il la rejette, l'initiative est soumise au vote populaire. » A Martigny, c'est le Conseil général qui se prononce et s'il rejette l'initiative, elle est soumise au vote populaire. A Monthey, une commission du Conseil général est chargée d'examiner l'initiative et la présente au Conseil général. Au cas où, celle-ci rejette l'initiative, elle est soumise au vote populaire.

Ce soir, nous votons seulement sur le principe, sur l'introduction du droit d'initiative communale à Sion, sans entrer dans les détails rédactionnels ou autres. Dans notre démocratie suisse, le droit d'initiative existe au niveau fédéral, cantonal et communal. Je souhaiterais vivement que Sion fasse aussi partie des communes qui donne ce droit à sa population. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'étudier le sujet et je vous laisse maintenant me donner votre position. Merci.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC soutient évidemment cette motion puisqu'elle introduit un outil de démocratie directe. Cet outil est un plus en matière de participation pour notre commune. Il nous semble cependant que son utilisation sera de l'ordre de l'anecdotique. Le référendum facultatif communal ou la pétition à destination du Conseil général, des outils de même type que le droit d'initiative n'ont guère eu d'usage à Sion. En espérant que la modification du RCO et le vote populaire qui en découlera mettra un peu de lumière sur ces moyens d'intervention. Le groupe UDC vous recommande d'accepter la motion. Merci.

**Bodrito Jean-Pierre, Conseiller général, PS.** A l'instar de la plupart des villes francophones de notre Canton, intégrer Sion, capitale du Valais à ce progrès démocratique nous paraît une avancée pleine de sens. Nous avons pu remarquer dernièrement lors de votations populaires, qu'elles soient cantonales ou communales, le décalage qu'il peut exister entre la volonté exprimée par les citoyens et la direction qu'une majorité de leurs élus imaginait souhaitable.

Ajouter le droit d'initiative communale nous semble répondre à une lacune, soit proposer un outil supplémentaire. Oui, en élisant leurs autorités, le peuple délègue mais parfois l'écart entre l'avis du souverain et celui de ses représentants surprend et il appelle à une réponse, cette motion en est une. C'est donc tout naturellement et avec conviction que nous acceptons cette motion des Verts, proposition que nous aurions signée avec enthousiasme si nous avions été invités à le faire. Merci pour votre réponse.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** La motion déposée sur le droit d'initiative communale est à nos yeux une proposition constructive et pragmatique. Dans une société où la polarisation des positions politiques et où les extrêmes regorgent d'ingéniosité pour se démarquer, rien ne vaut le renforcement du remède phare de la démocratie directe.

Le droit d'initiative amène à la population sédunoise une opportunité de se faire entendre, la création de débats autour d'un thème commun au sein de nos concitoyens. Potentiellement porté par comparaison à ce qui se fait dans les autres conseils généraux par 10% des électeurs inscrits, elle peut également être amenée à 1/5<sup>ème</sup> des électeurs selon l'article 64, alinéa 1 de la loi sur les communes. Se tenant à la votation du 3 mars 2024, nous avons sur le territoire communal 21'752 citoyens habilités à voter, soit une nécessité de récolter 2'175 signatures pour 10% et 4'350 pour 1/5<sup>ème</sup> afin de déposer une initiative. Mis en parallèle avec les 3'000 signatures pour un référendum cantonal, cela semble idéal.

Nous ne pouvons manquer le fait de rappeler que la consultation publique reste un baromètre important de la vie politique et permet ainsi une expression parfois significative des Sédunoises et Sédunois sur des sujets globaux ou parfois stratégiques. Pour les différents points énumérés préalablement ainsi que pour le soutien au débat démocratique, le groupe du Centre accepte la motion sur le droit d'initiative communale et vous invite à en faire de même. Merci.

**Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR.** L'introduction du droit d'initiative communale est sans aucun doute un outil démocratique tout à fait intéressant. Malgré tout, nous nous posons la question de savoir quel est encore le rôle du Conseil général si l'on demande encore ce genre d'initiative. N'est-ce pas dangereux en apportant encore des complications à notre travail ? Pendant notre délibération, nous n'avons pas réussi à trouver une entente cordiale qui permet de dire oui ou non. C'est pourquoi le groupe PLR donnera droit de vote libre à ses membres. Je vous remercie de votre attention.

**Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts.** J'aimerais juste dire qu'il ne faut surtout pas penser qu'un outil démocratique supplémentaire peut être quelque chose de dangereux. Moi, je pense au

contraire qu'il faut encourager et motiver les gens à s'engager comme le fait déjà aussi la Ville. Elle pousse les gens à s'engager dans les quartiers, à s'engager à voter. C'est plutôt quelque chose d'extrêmement positif. Je remercie les gens pour le soutien accordé à cette motion. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au vote de cette motion, les Conseillères et Conseillers qui acceptent touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion introduction d'un droit d'initiative communale est acceptée par 38 oui, 4 non et 2 abstentions. Merci beaucoup.

## **VI- Examen et vote de la motion "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"**

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 6 : Examen et vote de la motion création d'un poste de Secrétaire professionnel du CG – modification du RCG. J'invite donc Madame la Conseillère Bérénice Georges à nous présenter sa motion.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Nous sommes toutes et tous ici élus en tant que miliciens représentant la population sédunoise. Les aspects organisationnels formels et réglementaires de notre assemblée sont pour leur part de la responsabilité du bureau restreint, composé lui aussi de miliciens.

Nous avons à plusieurs reprises fait l'expérience durant cette législature de situations complexes et désagréables, tant pour le bureau que pour les membres de notre Conseil en raison de contextes inédits auxquels nous n'avions pas été confrontés jusque-là ou fruit d'imprécisions de différents organes.

En outre, il est demandé aux membres du bureau un investissement temporel conséquent, notamment pour ce qui est de la tenue, relecture et correction du procès-verbal des séances. Le temps accordé à ces missions ne peut ainsi être dédié au travail politique pour lequel chacun d'entre nous s'est engagé.

Un tour d'horizon des différentes pratiques dans d'autres villes romandes montre que cette organisation est peu répandue. Ainsi, à Genève, dans le Jura et dans le Canton de Vaud ou encore à Bienne, un secrétariat du législatif est nommé, composé d'un ou plusieurs collaborateurs de l'administration ou de secrétaires subordonnés à la présidence de l'organe délibérant pour certains, entièrement dédiés à cette tâche. Ces entités sont en charge notamment du PV mais aussi de la planification des séances, de leur organisation, des convocations et du travail administratif en général, à Bulle comme à Carouge ou Neuchâtel, une secrétaire rédacteur, est en charge de la prise du PV, de sa relecture, de sa correction, sans pour autant à chaque fois remplacer le secrétaire de milice. A Sion aussi un secrétaire rédacteur avait été engagé lors d'une législature précédente, ceci afin de tenir les PV.

Par cette motion, nous voulons ainsi charger le bureau que nous estimons être l'organe le plus au fait de sa réalité et de ses besoins, de proposer les modifications du règlement du Conseil général nécessaires de sorte qu'un ou une secrétaire professionnelle du Conseil général puisse entrer en fonction dès le début de la législature à venir et le soutenir dans l'exécution de ses tâches. Il ne me semble pas nécessaire de relever encore une fois les missions que nous imaginons être confiées à cette personne. Elles le sont dans le texte de la motion et pourront être affinées par le bureau dans le cadre de son travail. Les nombreux exemples cités ci-dessus pourront guider sa réflexion et permettre de se baser sur des systèmes fonctionnels. En revanche, il est à noter que le modèle fribourgeois dans lequel la Secrétaire de Ville, équivalent de Secrétaire municipal, occupe le rôle de Secrétaire du Conseil général, est considéré comme inapproprié par les motionnaires, ceci pour garantir l'importante séparation des pouvoirs. Pour cette raison, nous n'imaginons pas que le Secrétaire municipal puisse remplir tout ou partie des tâches aujourd'hui de la responsabilité du bureau. En outre, il nous importe de relever que la dépense engendrée par la création de ce nouveau poste au service de notre assemblée sera partiellement compensée par une réduction des débours versés à ce jour aux membres

du bureau restreint. Si nous déposons aujourd'hui une motion de cet ordre devant vous, c'est pour trois raisons principales :

Premièrement et comme relevé dans le texte de la motion, nous craignons qu'il soit de plus en plus difficile de trouver des élus motivés à remplir cette fonction chronophage et rendant difficile, pour ne pas dire impossible la prise de parole en plénum ou la participation à des commissions notamment.

Deuxièmement, compter sur le soutien et l'accompagnement d'une personne parfaitement au fait des éléments organisationnels, réglementaires et formels permettra sans nul doute un gain en qualité de travail de notre assemblée nous permettant ainsi d'œuvrer efficacement au service des idées pour lesquels le peuple sédunois nous a élus.

Troisièmement, cet accompagnement professionnel participe à l'amélioration de la crédibilité de notre organe, souvent qualifié de chambre d'enregistrement des décisions municipales. Ceci contribue de facto au renforcement de la démocratie dans notre Ville.

Pour ces raisons, je vous invite à accepter cette motion qui représente une réelle opportunité de valoriser le travail de notre assemblée et profite pour remercier l'ensemble des personnes l'ayant soutenue dès le début, en particulier, mon collègue Thierry Stalder, malheureusement absent ce soir, qui a largement contribué aux réflexions et à la rédaction de cette motion.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Lors de la dernière législature, le plénum de ce Conseil avait chargé les membres du bureau d'effectuer une révision du RCG. A cette occasion, différents postes ont été redéfinis, notamment celui de secrétaire. Durant ce travail est apparu que les tâches dévolues à cette fonction ne cessaient d'augmenter, voire de se complexifier. Au surplus, le bureau avait constaté qu'il convenait de migrer l'ensemble des éléments administratifs en relation avec le Conseil général sur l'intranet.

Le Secrétaire de l'époque Jean-Charles Léger s'est aussitôt investi dans cette opération chronophage. Parallèlement, le logiciel Recapp a été adopté, aide précieuse à l'élaboration des PV, au besoin du Conseil général. Comme prévu, il a digitalisé l'ensemble des archives afin de les rendre accessibles à tout un chacun. Il a fait preuve d'un engagement exemplaire étant donné l'augmentation exponentielle des tâches attribuées au secrétaire. Une partie du bureau de l'époque s'est demandé s'il ne fallait pas professionnaliser la fonction, fonction qui implique pour la personne l'assurant de disposer de compétences administratives spécifiques.

Autrement dit, allait-on dans le futur trouver parmi les Conseillers généraux, la perle rare qui comme Jean-Charles Léger, maîtrisait les différents paramètres liés à la tâche de secrétaire. Pour cette législature, ce fut le cas. Christine, à son tour a assumé cette charge avec compétence et sans compter son temps. On ne peut que lui être reconnaissant, son professionnalisme et sa collaboration avec Jean-Charles Léger lors de la dernière législature lui ont certainement permis de prendre plus rapidement ses marques à ce niveau. Dans le futur, va-t-on trouver à nouveau des élus non seulement capables mais surtout désireux de gérer le secrétariat ? Comme précisé, le bureau précédent a longuement échangé sur la nécessité de professionnaliser cette tâche, en créant quelque part un service parlementaire à l'image de ce qui existe au niveau du Grand Conseil. Finalement, il y a renoncé. La motion de ce jour, acceptée ou pas a le mérite de relancer le débat et surtout de consulter l'ensemble du Conseil général.

Notre groupe s'est penché attentivement sur le contenu de cette motion. Les discussions ont été vives entre les partisans et les opposants à la professionnalisation du secrétariat. Pour soutenir le contenu de la motion, les partisans se sont appuyés sur les incidents qui ont émaillé un de nos plénums ou même plusieurs de nos plénums. Pour rappel, une décision du bureau contestée pour raisons réglementaires par un membre du Conseil général et la difficulté à s'entendre tant sur la forme d'une résolution que celle d'une interpellation. Les partisans toujours eux ont relevé essentiellement la difficulté pour un milicien de consacrer autant de temps au type de tâches dévolues au secrétariat mais aussi la probable difficulté de trouver, lors de la prochaine législature, un ou une élue prête à prendre

en charge cette fonction. Ils ont mis en évidence l'intérêt de professionnaliser le secrétariat, en engageant une personne hors Conseil compétente non seulement sur un plan administratif mais disposant de connaissances juridiques. Un tel profil leur paraît être à même d'éviter le genre d'incident relevé précédemment. Les opposants quant à eux, ont avant tout relevé la difficulté de trouver un ou une candidate externe possédant à la fois des compétences juridiques et administratives. Souligné le coût élevé que générerait l'engagement d'un ou d'une professionnelle, suggéré la possibilité de consulter un juriste hors Conseil en cas de problèmes réglementaires rencontrés par le bureau ou générés par l'une ou l'autre intervention dans le cadre du plénum. Voilà pour l'essentiel, ce qui est ressorti de nos discussions de groupe. Au final, il n'a pas été possible de convaincre les deux camps à modifier leur position. Nous avons donc opté pour la liberté de vote. Personnellement engagé dans cette réflexion dès le départ et faisant partie des signataires, j'accepterai ladite motion qui nous est proposée ce soir. Merci de votre attention.

**Bourban Carthoblaz Christine, Secrétaire du Conseil général, PLR.** Les premières lignes de la motion présentée ce soir, m'ont tout d'abord interpellée. Le bureau restreint a-t-il vraiment failli à sa mission à tel point que l'on doive en revoir complètement le fonctionnement ? L'étonnement passé, j'ai retenu que le but recherché était le renforcement du bureau. Est-ce bien le bon moyen qui est énoncé dans cette motion ? J'en doute. Effectivement le bureau restreint est responsable, selon l'article 15 alinéa 5 d'un bon nombre de tâches, notamment la mise à disposition des documents nécessaires au bon fonctionnement du Conseil général, le respect des délais et le suivi du traitement des motions postulats et autres. Il assume également d'autres tâches importantes. Il fait le lien entre le bureau élargi et les membres du CG. Il cherche des solutions afin de rendre plus efficient les plénums. Il cherche des solutions afin d'améliorer la communication entre le Conseil municipal et le Conseil général. Le système de milice en est l'ADN, qui certes a ses limites mais représente une réelle plus-value dans notre manière de fonctionner. Les décisions pointues, ayant un aspect juridique, sont toujours prises par le bureau élargi, dont deux signataires de la motion font partie. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de trancher. C'est pour cela que le bureau restreint a proposé un montant au budget afin de pouvoir disposer d'un Conseiller juridique ponctuellement. A ce jour, malheureusement, ce dernier n'a pas encore été trouvé. Le bureau restreint s'appuie, comme par le passé, sur le Secrétaire municipal.

Il est vrai que faire partie du bureau restreint implique un investissement temporel important, mais c'est une expérience enrichissante du point de vue organisationnel et surtout du point de vue humain. Le poste de secrétaire demande en moyenne 200 heures de travail par année, ce qui représente un taux d'activité d'environ 10%, dont la moitié est allouée à la rédaction des PV des plénums. Afin de renforcer le bureau, il faudrait donc rendre plus efficiente cette partie du travail. Une première mesure a été mise en place par une décision du bureau du 15 janvier 2024. Les réponses aux questions écrites sont incluses dans le PV, sous la forme transmise par la Municipalité et non plus sous la forme narrative selon l'enregistrement. Cela a permis de diminuer le temps de rédaction d'environ 5 heures.

Pour information actuellement, j'accompagne une fois par mois, Monsieur Tacchini dans des ateliers d'analyse pour la réalisation d'un logiciel qui permettra de faciliter la gestion de nombreuses tâches du bureau. Je pense qu'il serait judicieux d'attendre la venue de ce logiciel avant de revoir le fonctionnement du bureau restreint. La motion mentionne le risque qu'à l'avenir, aucune personne ne se présente pour assurer un travail de qualité au niveau du secrétariat. Afin d'éviter cela, il serait peut-être utile de revoir la répartition des tâches entre le vice-Président et le Secrétaire ou encore déléguer à une personne externe, la rédaction des PV du plénum, comme cela a déjà été le cas auparavant. Le profil recherché serait plus facile à trouver car allier des compétences juridiques et des compétences de secrétariat pour un même poste semble compliqué.

La motion implique une refonte du bureau restreint car le poste de secrétaire de milice ne serait plus nécessaire. Est-ce bien judicieux de prendre cette décision maintenant ? Est-ce réaliste de donner mandat au bureau actuel d'étudier cette réorganisation, modifier le RCG, préparer un cahier des charges de la personne à engager et tout cela en sept mois ?

À ces deux questions, le bureau restreint et le groupe PLR répondent clairement non. Ils refusent donc la motion et vous invitent à en faire de même. Merci de votre écoute.

**Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre.** Cette motion me contrarie énormément puisqu'elle remet en cause le bureau actuel, ses membres et tout le travail réalisé durant cette présente législature. Je trouve cette manière de procéder quelque peu cavalière. Mais bref, venons-en au fait.

Premièrement, cette motion propose de rechercher un mouton à 5 pattes, soit un ou une juriste, d'accord de faire du travail de secrétariat ou un ou une secrétaire capable de donner des conseils juridiques avisés. De plus, c'est clairement sous-estimé l'ensemble des Conseillers généraux actuels et futurs. Le principal document juridique du Conseil général est le RCG, règlement émis par ses propres soins. Alors, si le Conseil général n'est pas capable de se relire, qui le sera ? Certainement pas une personne externe, n'ayant aucunement participé à l'édition dudit document, tout juriste qu'elle soit.

Deuxièmement, nous venons d'accepter un postulat en lien avec la promotion du bénévolat et cette motion va clairement à l'encontre de l'idée même du bénévolat puisqu'elle demande de professionnaliser une fonction actuellement partiellement bénévole.

Troisièmement, contrairement aux signataires, nous sommes persuadés que nous n'aurons aucun problème à repourvoir le poste de secrétaire du Conseil général lors des prochaines législatures, le travail de préparation du PV étant rémunéré et avec l'avancée technologique de moins en moins contraignant. De plus, cette fonction enrichissante et valorisante permet à son titulaire de bénéficier de nombreuses invitations en représentation. D'autre part, en cas de désintérêt futur pour le poste, notre groupe fournira bien volontiers une nouvelle perle rare pour prendre en charge cette tâche lors des prochaines législatures.

Pour terminer, nous tenons à relever que le bureau restreint in corpore s'oppose à cette motion et qui mieux que ce grémium, premier concerné, est à même de juger si problématique, il y a ou non. Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le groupe le Centre refuse cette motion et vous propose d'en faire de même. Merci pour votre écoute.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC vous recommande de rejeter cette motion. Quelques éléments nous apparaissent infondés dans le texte présenté, je vous les cite en vrac : ce n'est pas le bureau restreint qui est responsable des aspects légaux liés à l'activité du Conseil général, mais le bureau étendu. La Présidente du Conseil général au vu de la séparation des pouvoirs et de l'organisation de l'administration, ne peut vraisemblablement pas être la responsable hiérarchique d'un employé de la Ville. Le bureau n'est pas compétent pour modifier le règlement du Conseil général. Enfin, la motion a pour objet la modification ou l'adoption d'un règlement et non pas de distribuer au bureau un cahier des charges à remplir.

Au-delà de ces points, le groupe UDC n'a pas la même lecture de la nécessité d'externaliser la fonction de secrétaire que les motionnaires. Pour commencer, il nous apparaît que les difficultés à appliquer le règlement ou à obtenir un fonctionnement satisfaisant de notre organe ne dépendent pas d'un poste de secrétariat mais d'une refonte complète par une commission ad hoc du RCG. Les bricolages au coup par coup ont, au contraire, tendance à fragiliser notre fonctionnement. Concernant les couacs relevés qui nécessiteraient une connaissance approfondie des législations en vigueur. Rappelons que ceux-ci allaient délibérément à l'encontre du règlement et ne relevaient pas de l'erreur d'interprétation. On peut ainsi citer le traitement par le bureau de la modification du RCG alors que celui-ci prévoit une commission ad hoc ou encore l'utilisation inique de la motion d'ordre pour empêcher le Centre d'exploiter politiquement le résultat du vote sur la fusion. Il n'y a pas lieu d'invoquer la grande difficulté du RCG, du RCO ou de la loi sur les communes.

Concernant la fonction de secrétaire, le groupe UDC considère qu'un poste externe avait du sens dans la mesure où la tenue du PV nécessitait des compétences professionnelles, c'est-à-dire avant l'introduction du système Recapp qui enregistre et retranscrit nos propos. Dès lors qu'il n'y a pas de compétences professionnelles hors de la portée des Conseillers généraux, il n'y a pas lieu d'externaliser la fonction. Enfin, le groupe UDC considère que voter cette motion, voter pour une commission ad hoc qui proposera la modification du règlement, établir un rapport, poser des amendements, voter la modification en plénum, tous ces points sont des éléments superflus. En effet, l'article 6 du règlement sur la délégation des tâches permet au bureau de se doter d'un secrétaire avec un cahier des charges,

tel que demandé par la motion au seul prix d'une augmentation dans les budgets qui permet, par la suite à l'ensemble du Conseil général via un amendement au budget de valider ou non cette décision, une approche autrement plus simple et efficace que la motion présentée. Merci de rejeter.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole, Madame Bérénice Georges, vous avez la parole.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Je vais essayer de revenir sur les différents éléments qui ont été abordés. Je m'excuse, ce ne sera probablement pas dans l'ordre car ils ont été nombreux. Tout d'abord, je vais revenir sur la prise de parole de Madame Bourban Carthoblaz, cela me fait, je dois dire très plaisir que vous preniez la parole, cela va tout à fait justement à l'encontre de ce que je viens de dire. C'était très bien jouer de votre part puisque l'on peut prendre la parole en plénum même en étant secrétaire. Vous parlez de la possibilité d'engager un Conseiller juridique pour répondre aux aspects juridiques et peu après Monsieur Siggen me dit qu'il n'y a rien de mieux que les personnes qui ont écrit le règlement du Conseil général pour l'appliquer. Donc je ne vois pas en quelle manière un Conseiller juridique pourrait répondre aux problématiques que nous avons relevées dans cette motion. Ensuite, vous avez relevé qu'en l'absence de possibilité de recruter un Conseiller juridique, faute de candidats, le bureau restreint avait décidé de se tourner vers Monsieur le Secrétaire municipal. J'en ai parlé dans ma prise de parole, je pense que cela va à l'encontre du principe de base de la séparation des pouvoirs et donc je ne trouve pas cette solution satisfaisante. Pour terminer, sur la prise de parole de Madame Bourban Carthoblaz, il n'est pas du tout question forcément de supprimer le poste de secrétaire. Comme je l'ai dit dans ma prise de parole, il existe différents modèles dans lesquels on a des secrétaires responsables du PV et des secrétaires élus. C'est le modèle, sauf erreur, bullois et cela fonctionne très bien.

Pour ce qui est de la prise de parole de Monsieur Siggen, je suis navrée que vous trouviez cette motion cavalière. Ce n'est pas faute d'en avoir parlé durant trois ans et demi au sein du bureau. Donc, je suis navrée que vous la trouviez cavalière. Il me semble qu'elle a été souvent abordée. Pour continuer dans la métaphore animalière, concernant le mouton à 5 pattes, j'ai cité un certain nombre de communes qui vraisemblablement l'ont trouvé, des communes de grande ou de moyenne taille et apparemment cela fonctionne très bien. Ces moutons à 5 pattes courent finalement les rues, notamment de Delémont, Bulle ou Fribourg. Vous relevez que cette motion va à l'encontre du postulat sur le bénévolat, puis dites quelques éléments plus loin que le poste de secrétaire est déjà rémunéré. Je pense que vous répondez vous-même à votre question. Je n'ai pas l'impression que l'on nie la notion de bénévolat avec cette motion. Ensuite, je relèverai que si le bureau restreint refuse unanimement cette motion, ce n'est pas le cas du bureau élargi qui, lui aussi, est impliqué notamment dans la gestion des éléments réglementaires. Quelqu'un l'a relevé du reste, sauf erreur, Monsieur Boand. Pour revenir sur les éléments de Monsieur Boand, je l'ai dit, il y a d'autres cantons qui le font, d'autres communes qui le font. Il est possible pour un législatif ou délibérant communal d'être responsable, hiérarchiquement d'un collaborateur, ce n'est pas du tout impossible. Je tiens à relever que cette discussion est menée au sein du bureau élargi et souvent amenée par moi depuis le début de la législature. Vraisemblablement, elle ne suscite pas l'enthousiasme de cet organe, soyez rassurés, il s'agit de la dernière fois que je vous en parle et je ne vous embêterai plus avec cette volonté d'améliorer notre travail. Je remercie le petit nombre de personnes qui vont soutenir cette motion et je souhaite à tous les autres, malgré tout, une excellente fin de soirée.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au vote de cette motion. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion pour la création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG est refusée par 29 non, 16 oui et 1 abstention. Je vous remercie.

## VII- Examen et vote du postulat "création d'une task force chargée de définir un projet "de développement durable" pour l'aéroport sédunois

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point suivant le point 7 qui a donc été rajouté à l'ordre du jour : Examen et vote du postulat : création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard, vous avez la parole pour nous présenter votre postulat.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Après consultation, le Conseil d'État a renoncé à prendre en charge la gestion de l'aéroport sédunois. Le projet élaboré, copie quasiment conforme et tout aussi coûteuse que celui poursuivi par notre cité depuis 1990, n'a pas réussi à convaincre les milieux économiques et touristiques de ce pays. De plus, les communes valaisannes se sont montrées réticentes à assumer les déficits prévisibles en lien avec cette infrastructure. Retour à l'expéditeur donc. Dès lors que vont décider nos autorités communales ?

Temporiser jusqu'en 2031, fin de contrat avec l'armée.

S'aligner sur le pessimisme du Chef de département de l'économie et de la formation qui prédit la cession future de l'aéroport à une société privée avec tous les risques encourus, entre autres un développement anarchique de cette infrastructure.

Conserver les objectifs actuels générateurs de déficit. Pour rappel, plus de 20 millions de francs ont été investis dans ce but depuis le début des années 2000.

Lors d'une conférence de presse, le Conseil d'État, en association avec nos autorités, a évoqué le développement d'une infrastructure durable, difficile en parcourant les objectifs annoncés, d'y déceler la moindre trace de durabilité. Cette pointe de green washing n'a pas convaincu les principaux milieux concernés. Face à cet échec, il est peut-être temps de plancher sur un véritable modèle d'aéroport respectueux de l'environnement. Voilà un défi qui mériterait d'être relevé.

Contrairement à ce qu'a affirmé récemment le Nouvelliste dans ses colonnes, il est temps d'agir pour nos autorités. Il paraît important de se pencher dès que possible sur le cas de cet aéroport financièrement en mauvaise santé, se demander ce qui pourrait être fait non pas pour le rentabiliser mais plutôt pour éviter qu'il continue à grignoter notre budget. C'est l'objectif que vise ce postulat, la mise en place le plus rapidement possible d'un organe de réflexion à même de proposer une vision innovante de l'aéroport, respectueuse de l'environnement, de la santé de notre population et accessoirement peu coûteuse pour notre cité. Que ce soit une task force ou une commission, peu importe pourvu que le travail débute prochainement. Ce postulat propose des pistes de réflexion, je cite en guise d'illustration :

La mise en place de tarifs atterrissage, décollage et parking des jets en relation avec les nuisances réellement provoquées.

Profiter de la révision du PAZ-RCCZ pour étudier les alternatives à la situation actuelle et se diriger ainsi vers un véritable développement durable de l'aéroport.

La création d'un parc technologique soutenant en priorité la recherche sur l'électrification des moteurs d'avions, voire d'autres solutions diminuant de manière drastique la pollution aérienne.

L'élaboration d'un règlement précis régissant le fonctionnement du futur aéroport.

Ces pistes sont relevées uniquement à titre indicatif. Elles illustrent des aspects qui pourraient être ou non abordés par une future task force ou commission. Il importe que l'ensemble des milieux concernés soient associés à une telle réflexion, autant les milieux économiques, touristiques que scientifiques. Les membres du législatif séduinois pourraient aussi être associés à un tel travail. Durant les dernières législatures, on a souvent entendu des Conseillers généraux se plaindre d'appartenir à une simple chambre d'enregistrement des projets communaux. Sur un sujet aussi important que l'aéroport, il semble primordial que l'on prenne le risque de se faire entendre en acceptant dans un premier temps ce postulat, puis en s'investissant dans la réflexion par la suite.

Pour terminer, je signalerai également que ce postulat ne fait que soutenir la Municipalité. Vous avez certainement parcouru le dernier communiqué de presse, soutenir la Municipalité dans le fait qu'elle désire devenir pionnière en matière de biocarburants et quelle désire lancer un programme de recherche pour une gestion éthique de ce produit, un premier pas qui devrait être suivi de plusieurs autres. Merci de votre attention.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC rejette le postulat des Verts non que le sort réservé à l'aéroport convienne à notre groupe. L'attitude du Canton, notamment suite à la consultation, est proprement scandaleuse vis-à-vis d'un projet auquel il a participé, sur lequel il est lourdement intervenu et qui s'est échelonné sur de nombreuses années.

Nous constatons qu'effectivement la Municipalité va devoir se remettre au travail concernant l'avenir de l'aéroport. Pour autant le démantèlement de l'aéroport civil puisqu'il s'agit bel et bien de cela, ne nous satisfait pas. En effet, les vols de plaisance ou le bon fonctionnement des sociétés d'hélicoptères constituent les principales sources de nuisances et leurs charges ne couvrent pas le fonctionnement de l'aéroport. La partie recherche pour l'électrification des moteurs est fortement subventionnée par le Canton. Rien de réjouissant pour le citoyen séduinois dans ce que proposent Les Verts, ceux-là même qui, au niveau cantonal appellent à enterrer l'aéroport sur leur site internet lors de la consultation ou par l'intermédiaire des jeunes Verts qui demandent la fin de toute activité avant 2031. Pour notre groupe, il est important de réfléchir à l'avenir de l'aéroport mais pas selon les desiderata sans cesse rabâcher des Verts. Merci.

**Collet Bastian, Conseiller général, PS.** Treize fois, c'est la treizième fois que nous prenons la parole sur la question de l'aéroport de Sion en huit ans. Force est de constater que depuis le départ de l'armée, les choses n'ont pas vraiment bougé, ou plutôt si quelques pas en avant et beaucoup de pas en arrière. Une task force planche sur le développement de l'aéroport. On se dirige vers une cantonalisation et puis finalement plus de canton, pas assez d'engouement derrière le projet. Tiens tiens. Donc résumons : les communes ont répondu timidement à la consultation. Elles veulent bien s'engager mais qu'un peu, 10% au lieu de 20%. Elles veulent bien y aller mais à reculons, pas vraiment avec grande envie. C'est peut-être qu'elles nous observent depuis quelques années et qu'elles voient les déficits que nous continuons d'éponger, exercice après exercice. On les excuse, cela ne donne pas très envie.

Le Canton lui a finalement purement et simplement décidé de tirer la prise faute de soutien de part et d'autre, après quelques mois seulement de consultation. En parallèle, des voix s'élèvent dans la population avec raison, selon nous, on se questionne sur la réelle nécessité d'un tel aéroport alors que Genève, Milan, Bâle et Zurich se trouvent à 2 heures 30 de train de Sion.

Alors, quand tout le monde autour de nous est en train de remettre en question le projet, voire de s'en retirer complètement, ne serait-il pas sage de nous demander pourquoi nous Sédunoises et Sédunois, nous continuons à nous obstiner à maintenir cette infrastructure sous perfusion jusqu'à en payer les machines à glaçons comme on l'a vu dans les crédits supplémentaires du jour. Faut-il imaginer que cet aéroport pourrait être vert ou plus durable ? Peut-être, mais dans nos rangs, certains n'y croient pas et rêvent même de nouveaux projets qui pourraient naître à sa place. Et pourquoi pas un parc récréatif qui pourrait être des lles bis ou son extension, ou alors un terrain de mountain bike comme à Fully, ou un parcellaire pour alimenter nos bus et nos ménages ou un tout nouvel écoquartier ou une nouvelle zone industrielle pour amener encore plus d'emplois et d'impôts sur notre commune et pourquoi pas tout cela en même temps dans un nouveau quartier mixte à réinventer de A à Z ? Vous l'aurez compris, pour nous, l'intention du postulat des Verts est louable, mais il lui manque tout un pan, à savoir la disparition

potentielle de l'aéroport. Elle ne se focalise pas assez, selon nous, sur le coût de cette infrastructure. Le postulat cherche à trouver une voie de sortie, un plan B. Selon nous, c'est au Conseil municipal de nous en proposer un plan B et nous espérons qu'il en a déjà un car on ne pouvait pas attendre avec 5% de garantie, que le Canton allait finalement décider de s'engager. Mais alors, si plan B il y a, il lui faut une condition sine qua non que nous répétons inlassablement, année après année à chaque plénum des budgets. Nous ne voulons plus que les impôts des Sédunoises et Sédunois servent à financer cet aéroport. Si plan B il y a, plus ou moins durable à travers la task force proposée par Les Verts, il doit garantir une complète autonomie financière de l'aéroport. Au-delà de cela et pour conclure, nous pensons que le temps de la réflexion avec cet aéroport est révolu, qu'il est temps d'arrêter de payer et que Sion doit aussi être prêt à envisager de vivre sans son aéroport dès 2031. C'est un cas de figure qui manque, à notre sens, dans ce postulat. Ajouter au fait que nous ne souhaitons plus financer une énième task force pour réfléchir sur les perspectives d'avenir de cet aéroport. Notre groupe s'abstiendra donc sur cet objet. Merci de votre attention.

**Luyet Janique, Conseillère générale, Le Centre.** Le Centre Sion a pris connaissance avec attention du postulat de Monsieur Mabillard. Si notre parti est évidemment concerné par le futur de l'aéroport de Sion, il peine à voir l'utilité de mettre sur pied une commission ou task force chargée de réfléchir à l'avenir de cette infrastructure. A cet égard, il convient de rappeler que différentes études récentes et neutres ont déjà examiné la situation et les différentes possibilités offertes au futur de l'aéroport de Sion, telle que l'étude de la HES sur l'impact économique cantonal des activités de l'aéroport de Sion de novembre 2022 et le rapport final de la société Steer de juillet 2023. A cela s'ajoute le fait qu'il semblerait qu'une telle task force ait déjà été mise sur pied au niveau communal. Pour ces raisons, le Centre Sion rejettera ce postulat.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** A mon tour de vous saluer très cordialement. Je veux juste vous donner une information avant que vous preniez votre décision, vous dire que à 13 heures 30, le 10 avril dernier nous avons appris effectivement par la bouche du Conseiller d'État et Président du Conseil d'État, Christophe Darbellay, la non-poursuite des réflexions autour de l'aéroport. Le Conseil municipal lors de cette même séance, a décidé de constituer une commission ad hoc, qui regroupe tous les services concernés, que ce soient les travaux publics, l'environnement, l'urbanisme et la mobilité, l'économie, l'innovation et le tourisme, les finances pour prendre en main la gestion et l'avenir de cet aéroport. Donc en fait ce qui est demandé par le postulat de Jean-Paul Mabillard a été mis en place le 10 avril dernier par le Conseil municipal.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** J'aimerais juste répondre même si je sais que c'est inutile mais c'est égal. Maintenant que j'ai la parole, autant en profiter surtout que je vais bientôt quitter le Conseil général. Donc j'ai reparcouru, pendant l'intervention de Monsieur Boand, rapidement le texte du postulat et en aucun cas, je n'ai trouvé qu'il était mentionné de supprimer l'aéroport mais peut-être que je dois m'améliorer au niveau de la lecture. Il n'est pas dans l'intention de ce groupe, pour l'instant, de proposer un quelconque démantèlement. Il ne faudrait peut-être pas confondre l'objectif des jeunes Verts, avec ceux du groupe des Verts qui fréquentent ce Conseil.

Pour répondre à la gauche, quoi de mieux que ce postulat pour encourager la mise en place d'un plan B. Je ne vois pas ce que l'on pourrait faire d'autre. Par contre, j'attends vraiment de voir ou d'entendre, je ne serai peut-être plus là mais je suivrai la presse, ce que vous allez entreprendre par la suite pour vraiment influencer la transformation de l'aéroport, au-delà de refuser un postulat qui serait un premier pas. Je pense que vous allez frapper très fort dans le futur. Alors, ce qui est magnifique, finalement, vous allez refuser un postulat qui soutient vraiment ce qu'est en train de mettre la Commune en place c'est-à-dire la création d'une task force. D'un côté, vous avez le Président qui vous dit : « il y a une commission qui va être mise en place » et, de l'autre côté, vous allez refuser un postulat qui propose de soutenir la mise en place de cette commission. Voilà, votons.

Avant j'aimerais juste préciser une chose qui est magnifique. 12 ans de Conseil général, 12 ans d'échecs pour ma part. Chaque fois que je suis monté ou j'ai défendu quoi que ce soit, *Nein*. Je vous le

signale juste pour le plaisir. J'ai quand même, de temps en temps tenté un autre cheminement. J'ai proposé à certains de mes collègues de présenter à ma place un projet : 100% de Ja. Merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat pour la création de la task force pour l'aéroport est refusé par 27 non, 11 oui et 9 abstentions. Merci.

## VIII- Présentation des tâches de la Présidence et de la vice-Présidence du CG

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 8 de la soirée : Présentation des tâches de la Présidence et vice-Présidence du CG. Nous avons eu un gros débat ce soir sur le Secrétariat. Je vous rassure avec Alexandre, on travaille aussi. La présentation sera axée sur ce que l'on fait en dehors des plénums, pendant et après.

Hors plénum, nous avons des séances de bureau restreint. Le bureau restreint, vous l'aurez compris, c'est nous trois. Nous recevons les courriels et les messages de la Municipalité. Nous les transmettons au bureau élargi pour validation et distribution du travail aux commissions. Nous passons beaucoup de temps à préparer l'agenda de notre Conseil, agenda que nous soumettons à Monsieur le Président et au Chef des finances afin que les délais qui sont compliqués soient au mieux respectés. Nous validons avec Monsieur Dondainaz les dates de présentation des comptes et des budgets et les plénums de fin d'année, en essayant de respecter les délais de chacun.

Au début de la législature, durant la première année, j'ai proposé à mes deux collègues de visiter les dicastères de notre Ville. Donc nous avons, grâce à la gentillesse des Chefs de service, été accueillis, pour l'instant dans six services de la Ville. Nous y allons les trois, durant les heures de travail afin de comprendre le fonctionnement des services et de rencontrer les gens qui travaillent dans les services, parce que c'était important pour moi de pouvoir mettre des visages sur des noms ou sur des adresses mails et vice-versa. Nous avons été très bien reçus à chaque fois et nous avons pu partager. Les gens ont pu aussi nous poser des questions en lien avec nos mandats politiques. C'était franchement très intéressant. Je remercie tous les Chefs de service que nous avons déjà sollicités. Et les autres ne vous inquiétez pas, cela se fera jusqu'à la fin de l'année. Préparez donc vos agendas.

Deux fois par année, nous rencontrons les Présidents des commissions pour faire un point de situation, pour faire un point sur le fonctionnement, sur les problématiques potentielles. Dans la majorité du temps, tout se passe bien et nous en sommes ravis.

Nous sommes aussi dédiés à l'organisation des sorties du Conseil général, deux fois par législature. Nous avons fait la première en 2022. La prochaine sera organisée cette année, mais ce ne sera pas le 8 décembre mais le 14 décembre. J'en profite pour vous l'annoncer afin que vous notiez déjà la date de notre dernière sortie de cette législature.

Nous avons également des séances de bureau élargi c'est-à-dire le bureau restreint et tous vos chefs.fes de groupe. Nous préparons les ordres du jour des plénums avec Monsieur le Président de la Municipalité. Nous discutons sur le fonctionnement du Conseil général, sur les problématiques, les idées, l'agenda qui est aussi validé par les chefs.fes de groupe.

En tant que Présidente, j'envoie les convocations aux plénums ordinaires et extraordinaires, aux plénums d'information et à la présentation des comptes et des budgets. J'ai également du travail administratif. Je réponds aux sollicitations que je reçois par mail, par courrier ou par téléphone. Je vous transmets les invitations. Je prépare les plénums. Les plénums comme ce soir, cela va assez vite mais les plénums du budget sont plus compliqués. Dès qu'il y a des amendements, on doit les faire valider

par le bureau. Il faut donc ajouter une séance de validation. Je prépare tous les scénarios possibles si des amendements sont opposés l'un contre l'autre. Puis, je valide ces scénarios avec Christine et Alexandre. Cela représente entre 3 et 5 heures selon les plénums.

Je fais partie depuis 2021 de l'association des Présidents des Conseils généraux du Valais romand. Nous sommes onze. Nous nous réunissons deux fois par année dans chacune de nos communes pour échanger sur nos pratiques. Le 17 avril, je les ai reçus à Sion. Il faut savoir que dans les onze Conseils généraux, chacun fonctionne de manière différente. Nous avons tous nos manières de faire, nos interprétations. A Bagnes, par exemple, toutes les questions juridiques ou les problèmes que l'on a discutés ce soir lors de la motion de Madame Georges sont discutés avec le Secrétaire municipal et cela ne pose aucun problème et cela fonctionne. Dans beaucoup de domaines, chacun fait différemment. C'est très intéressant et finalement on se rend compte qu'au niveau de l'Etat ou des services de l'Etat, on a peu de personnes qui nous répondent ou qui pourraient nous aider. Nous avons donc demandé un rendez-vous avec Monsieur Favre afin de pouvoir discuter de ce qui pourrait être mis en place pour aider les Conseils généraux de manière globale dans leur travail pour la population. J'essaie aussi de trouver des solutions avec les autres pour vous faciliter la vie et nous rendre tout cela plus agréable.

**Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts.** Je vais vous présenter mes tâches avant le plénum :

- Établir le Powerpoint que vous avez à l'écran
- Préparer la structure du PV décisionnel qui est envoyé à la presse, via Madame Mayencourt, dans les 5 jours. Ces derniers sont vraiment factuels. Il n'y a aucune interprétation. Je reste vraiment sur les faits.
- Dresser en collaboration avec Virginie tous les scénarii possibles, surtout lors d'amendements. Cela permet de préparer la structure des votes.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Pendant le plénum, je dirige la séance, je vous donne la parole, je la coupe quand vous êtes trop longs, je donne les résultats des votes. Je dois aussi veiller à ce que l'assemblée soit respectueuse, donc soit un petit peu silencieuse. Jusqu'ici, je n'ai pas trop eu besoin d'intervenir, je vous en remercie. Si cela pouvait continuer jusqu'à la fin de la législature, j'en serais ravie.

**Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts.** Pendant le plénum, mon rôle est de prendre le PV décisionnel, de projeter l'ordre du jour, les questions, les postulats et de lancer les votes, de mettre en attente quand il y a des demandes de parole, donc de veiller à l'affichage sur les écrans avec notre duo de techniciens.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** La plus grande partie de mon travail consiste à représenter notre Conseil lors de divers événements. Ce rôle est très divertissant. Il y a de tout. La plupart du temps, on essaie d'y aller les trois si cela est possible. Ce sont toujours des moments très agréables et nous sommes très contents de pouvoir représenter le Conseil général de la Ville de Sion.

**Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts.** J'ajouterais que c'est une expérience qui est très intéressante pour découvrir des contextes qui ne nous sont pas toujours familiers. A l'écran, vous pouvez voir les diverses manifestations auxquelles nous avons participé.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Pour ma part, je citerai mon coup de cœur de cette législature, c'est le Parlement des jeunes de Sainte-Agnès. Des élections sont organisées pour le Parlement des jeunes. Ces derniers doivent se porter candidat, faire campagne et doivent être élus par leurs camarades. Une cérémonie, à laquelle je suis invitée quasiment toutes les années, est organisée pour proclamer les résultats. J'en ai eu les larmes aux yeux. Si un jour vous avez l'envie d'y aller, demandez parce que c'est franchement impressionnant. Ces jeunes sont vraiment hyper-motivés et c'est fantastique.

Nous avons fini notre présentation. Si vous avez des questions, des remarques, n'hésitez pas, sinon nous passons à la suite, avec les informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

## IX- Informations de la Municipalité

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Voici quelques informations de la part de la Municipalité :

**Les stands de tir** occupent toujours un petit peu nos préoccupations. Le stand de tir de Pra Bardy attend l'arrivée de la halle de tir indoor sur le site des casernes qui va réduire de 75% le nombre de coups tirés mais qui devra être accompagné de mesures organisationnelles pour garantir le respect de l'ordonnance sur le bruit. Cela est prévu en septembre 2024. Du côté du stand tir des casernes, étant donné que le quartier se densifie, il y a donc aussi quelques discussions avec les riverains. Comme c'est un stand de tir qui appartient à la Ville, nous avons mené aussi quelques études avec des tests sur place pour bien mesurer quelles étaient les émissions sonores et voir si certaines mesures constructives ou organisationnelles devaient être prises pour respecter l'OPB sur une partie de ce territoire.

En ce qui concerne **la sécurité publique**, nous avons eu, pour certains d'entre nous, la chance de visiter le nouveau poste de police de la PRVC du côté de la gare. Il y aura quelques journées portes-ouvertes. Je vous encourage à aller visiter cette infrastructure. Le service des ambulances, notre CSU (Centre de Secours et d'Urgences) est des plus actifs, près de 5'000 interventions en 2023, soit treize par jour. En plus on peut citer un centre de formation pour les premiers secours qui offre des prestations aux entreprises, aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville. Donc, cela nous fait plaisir de voir le fonctionnement du CSU à l'égard bien sûr de toute la région du Valais central.

En ce qui concerne **les affaires sociales**, nous avons pu conclure l'achat des bâtiments derrière l'EMS de Gravelone. La Ville a repris les bâtiments qui n'étaient pas nécessaires à l'exploitation de l'EMS de Gravelone. Ce matin, sous la Présidence de mon collègue Florian Chappot, nous avons modifié les statuts de la société de services que s'appelle les Pérégrines qui est en charge de la gestion de l'EMS de Gravelone, voire d'autres EMS puisque, vous savez qu'il y a quelques contacts entre les EMS séduois. Une communication sera faite dans les prochaines semaines. C'est la Ville de Sion qui reprend un petit peu la main sur cette société parce que, malheureusement, ce que nous avons comme projet, c'est-à-dire d'offrir une société de services à disposition des EMS des trois districts n'a pas pour l'instant rencontré beaucoup de succès. Donc, la Ville de Sion a décidé de s'investir un petit peu plus fortement. Je remercie mes collègues de l'engagement au travers de la société les Pérégrines.

En termes de **fiscalité**, dans cette même salle, il y a toujours quelques discussions sur la loi fiscale. La première lecture a eu lieu. 19 millions d'économies fiscales supplémentaires. A l'heure actuelle, je vous rappelle que 10%, c'est 1,9 millions pour la Ville de Sion, donc ce sont des choses que l'on va devoir intégrer à un moment ou à un autre dans nos budgets si ces décisions sont confirmées par le Parlement cantonal.

En termes de **mobilité**, nous avons eu la chance de pouvoir tester un premier bus électrique séduois. Je vous rappelle que notre flotte sera entièrement électrique ou électrifiée au changement d'horaire à mi-décembre 2024. Ces véhicules sont assez séduisants de par leur efficacité bien sûr, leur silence et aussi leur confort pour les différents passagers. Du côté de ce dicastère, nous travaillons ardemment. Vous avez vu quelques pelleteuses en action pour le parc des abattoirs. L'objectif est vraiment d'ici la fin de l'année de pouvoir créer le premier parc du périmètre de Ronquoz 21. Les travaux vont bon train. Il y a encore quelques démolitions de bâtiments pour remettre en valeur véritablement nos abattoirs historiques. Vous verrez aussi quelques travaux du côté du square des Mayennets, qui fait la connexion entre l'avenue de France et l'avenue des Mayennets, juste en face de notre salle Noda, pour justement permettre de créer un lien entre le cœur de Ville et la salle Noda.

En ce qui concerne **l'énergie**, nous avons reçu l'homologation par le Conseil d'État de notre règlement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il y a une communication qui a été faite. On va essayer de s'approcher de tous les utilisateurs. Je vous rappelle que l'on soutient plus fortement les privés et aussi les entreprises.

Concernant **l'aide sociale**, année après année, on a une diminution. Monsieur notre Chef de service, Yann Roduit monitorise chaque mois l'évolution des montants qui sont délivrés à l'aide sociale. Par rapport à l'année passée, on est de nouveau à moins 10%. Donc on constate toujours une baisse des montants qui sont attribués à l'aide sociale.

En termes de **personnel**, dans le dicastère des affaires sociales, on va remplacer Monsieur Roduit par Madame Roduit Arlettaz. Céline Roduit Arlettaz va commencer au 1<sup>er</sup> juillet. C'est l'actuelle responsable du service social du côté de Martigny. Elle commencera à 80% et pourra travailler quelques semaines avec Yann Roduit pour assurer le meilleur tuilage. Vous avez souhaité la bienvenue à notre nouveau secrétaire municipal. Ce soir, on espérait pouvoir prendre congé de Philippe Ducrey, qui malheureusement n'est pas des nôtres mais je voulais quand même avoir un petit mot à son intention. Cela représente quand même 17 ans d'engagement. Il a résisté à trois présidents. C'est un homme à l'élégance rare, à l'efficacité redoutable et puis, je dirai à la discrétion légendaire. C'est un grand serviteur de la Ville de Sion. Alors même en son absence, je pense que quelques applaudissements nourris résonneront jusqu'à Gravelone. Je lui transmettrai la chose.

Il y aura la présentation des comptes par Monsieur Dondainaz lundi, je vous encourage bien sûr à être présent en nombre. Avant de passer aux questions, j'ai toujours en note deux questions auxquelles malheureusement, je crois que l'on ne répondra pas ce soir : celle de Monsieur Mukuna pour les bancs sur les berges du Rhône et celle de Thierry Genin concernant la place du Villageois. Je vous promets qu'au plus tard, au prochain plénum, vous aurez les réponses souhaitées.

Voilà, je vous remercie de votre attention et je reste bien sûr avec vous pour les différentes questions écrites et orales.

## X- Divers

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 11 : les divers. Nous avons reçu huit questions écrites. Première question de Monsieur le Conseiller Florian Micheloud : Stationnement/places de camping-car.

*L'évolution de la manière de voyager depuis la période COVID a fait éclore de nouveaux besoins en termes de place d'accueil pour les camping-cars.*

*Existe-t-il des places de stationnement équipées pour l'accueil de camping-cars (hors camping officiels et connus) disponibles sur le territoire communal ?*

*Si oui, combien et où se situent-elles ?*

*Quelle est la politique communale actuelle à ce sujet ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** La réponse à cette question relative au stationnement et places de camping-car se présente en trois points :

*Il n'existe pas de places de stationnement équipées pour les camping-cars en dehors des campings officiels et reconnus. En sus, le règlement de police communal stipule : Art. 38 Camping Le camping, le caravaning et ce qui leur est assimilable, sont interdits en dehors des emplacements autorisés par l'autorité communale.*

*Les places actuellement équipées pour accueillir les camping-cars à Sion se trouvent au camping TCS des Îles.*

*La Ville de Sion analyse actuellement différentes parcelles qui pourraient être reconnues pour ce genre de place d'accueil (eau, électricité, fosse pour eaux usées). Dans l'intervalle, nous mettons à disposition pour le stationnement en journée des places au bas de la rue du Scex.*

J'espère ainsi avoir répondu à votre question merci.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Deuxième question de Madame la Conseillère Sophie Bourban-Mathis : Tissu économique de la Ville de Sion.

*Quelle est la répartition des secteurs d'activité (commerces, industries...) sur le territoire communal et leur localisation ?*

*« Sion le plus grand centre commercial à ciel ouvert » telle est la maxime de Sion Tourisme. Cependant, depuis quelques temps, de nombreux locaux commerciaux sont vides, jamais loués ou non repris (comme la boutique WE à l'intersection de la rue des portes neuves et la ruelle des Galeries fermée depuis Noël 2022 et vide depuis). Que fait la Ville de Sion pour garder l'attractivité de ce centre commercial à ciel ouvert et éviter que les consommateurs partent sur Conthey ou ailleurs ?*

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.** D'abord merci pour cette question qui intéresse le tissu économique de la Ville de Sion. Je répondrai en 2 parties.

*La répartition des entreprises par secteur d'activité selon l'office fédéral de la statistique est la suivante :*

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Pourcentage du nombre total d'entreprises	1%	14%	85%

*Nous n'avons pas cartographié la répartition des entreprises par secteur sur le territoire communal. Nous pouvons toutefois, de manière empirique, localiser les entreprises comme suit :*

- Secteur primaire : aux abords de la ville et plus particulièrement à Bramois, sur le coteau de Salins-Les Agettes, à Uvrier et dans la zone des Îles ;
- Secteur secondaire : les entreprises sont localisées dans les différentes zones prévues à cet effet : zone artisanale d'Uvrier, Chandoline, La Drague, St-Hubert et les Îles.
- Secteur tertiaire : avant tout dans le centre urbain.

*Il convient en préambule de rappeler que la Ville ne peut pas se substituer à la responsabilité individuelle et entrepreneuriale des commerçants. Le rôle d'une collectivité est de définir les conditions cadres permettant le développement de l'activité économique. Elle peut également soutenir des actions ponctuelles initiées par les commerçants et les associations qui les représentent. C'est ce à quoi nous nous attachons dans les différents services de la Ville.*

*Parmi les conditions cadres mises en place à Sion, la principale est certainement la décision du Conseil municipal d'offrir une heure de parking gratuite et d'offrir la gratuité des transports publics et des parkings souterrains du vendredi 17h au samedi minuit, ce qui permet de répondre à une possible menace de concurrence régulièrement évoquée de la gratuité des parkings à Conthey.*

*La gratuité accordée dans les parkings, représente un montant d'environ 2'250'000 millions de francs par année. (2 mios pour l'heure gratuite et Fr. 250'000.- pour la gratuité de vendredi au samedi). La gratuité des transports publics se monte à Fr. 65'000.-*

*Couplées à une offre de parking riche, ces actions affirment la volonté de la Ville de Sion d'offrir des conditions-cadres permettant aux commerces de vivre. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'exemple de la Ville de Fribourg dans laquelle une initiative communale demandant d'offrir une heure de stationnement gratuite vient d'être déposée.*

*Il est par contre des conditions cadres sur lesquelles la Ville n'a pas d'influence.*

*Premièrement, les loyers. Véritable frein pour l'implantation d'un commerce, à Sion, il n'est pas rare de trouver des espaces dont les charges ne peuvent pas être absorbées par des commerces de proximité traditionnels. L'exemple de l'ancienne boutique WE est révélateur puisque le loyer mensuel affiché initialement à Fr. 16'100.- (source acheter-louer.ch), revu à Fr. 12'500.- jusqu'à la semaine dernière se présente aujourd'hui à Fr. 4050.- pour 550m2 (source : comparis.ch). Il est sans doute correct de trouver là une des raisons pour laquelle ce local est resté vide si longtemps. D'autres exemples montrent que des commerces ont, de leur côté, dû renoncer à leur emplacement, le local qu'ils occupaient ayant été racheté avec une augmentation substantielle de loyer à la clé.*

*Deuxièmement, le changement du comportement d'achat des clients. En effet, contrairement à ce qu'il peut être entendu, la concurrence des commerçants sédunois n'est pas à Conthey mais bien sur le web. Pour preuve, il suffit de se pencher sur la déferlante des grandes plateformes chinoises que sont Aliexpress, Temu ou encore Shein qui inondent le marché suisse de produits à bon marché sans frais de douane et sans frais de port. Les leaders de la distribution en Suisse ne s'y trompent pas et font, eux aussi, par le développement de leur plateforme en ligne, peser une concurrence importante sur les commerces physiques. D'autres exemples, comme Yves Rocher et Esprit, vont même jusqu'à totalement changer leur stratégie de vente en ne se concentrant plus que sur le digital et fermant ainsi deux boutiques à Sion (pour ne citer que ce qui nous concerne ici).*

*Cette tendance de fond, bien que connue, dépasse largement la capacité d'action d'une ville (à méditer lorsque nous sommes tentés de faire nos courses en ligne). Elle ne semble toutefois pas inéluctable, certains commerçants misent sur la proximité, le conseil et l'innovation afin de tirer leur épingle du jeu. Nous vous invitons pour exemple à consulter le reportage de Canal 9 du 9 avril à la boutique Charly's.*

*Le risque était d'ailleurs déjà identifié en 2019 (et accéléré par l'effet COVID) par le Prof. Babey, de l'institut du management des villes et du territoire de la Haute Ecole de Gestion ARC de Neuchâtel, lors de son étude sur l'attractivité commerciale de Sion qui dressait toutefois un constat plutôt réjouissant du tissu économique sédunois en regard d'autres villes romandes.*

*Cela étant précisé, l'attractivité commerciale du centre-ville fait l'objet d'une attention toute particulière depuis la création du service.*

*Depuis la pandémie, une collaboration accrue s'est mise en place avec l'association Sion Commerces et Services. Sans pouvoir agir plus sur les conditions cadres, des actions communes sont menées lorsque cela est possible. Nous pouvons citer :*

- L'action « bons d'achats » pendant la pandémie. Ce sont Fr. 240'000.- qui ont été directement injectés dans l'économie locale et ont permis de générer un chiffre d'affaires de Fr. 1'200'000.- ;*
- Les campagnes de communication de reprise d'activité « Sion Capitale shopping » et « Sion Capitale gourmande » diffusée après la pandémie ;*
- La possibilité offerte aux commerçants.tes qui le souhaitaient d'occuper l'espace public devant leur magasin une fois par mois le samedi. Action abandonnée par les commerçants.tes après une année ;*
- L'aide financière apporté à Sion Commerce et Services pour le lancement de leur application digitale de vente de bons cadeaux (Digigift) ;*
- Depuis plus de 10 ans la Ville participe au financement du service de livraison à domicile des courses en collaboration avec l'association AUME au travers du service dring-dring.*

*Parmi les tâches quotidiennes et les mesures en réflexion nous pouvons citer :*

- *En collaboration avec Sion Commerces et Services la continuation de mesures de communication pour mettre en avant la gratuité des parkings et des transports publics (campagne affichage et réseaux sociaux en cours) ;*
- *Des actions de démarchage actives d'enseignes pour de futures installations à Sion, en collaboration avec les propriétaires de locaux et les agences immobilières ;*
- *La création d'une commission consultative de l'économie afin de fédérer les acteurs économiques autour d'une vision commune, en appui des associations déjà constituées comme Sion Commerces et Services, les AMS, GastroSion ou encore la Société des hôteliers de Sion ;*
- *La réflexion sur la mise en place d'un programme d'aide à l'installation pour des commerces de proximité sur le modèle du programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique ;*

*En parallèle de ces actions et réflexions, en juin 2023, nous avons entrepris de cartographier et recenser les surfaces commerciales situées en rez-de-chaussée au centre-ville afin d'avoir une vue d'ensemble du type d'activités exercées. Spécifiquement dans l'hypercentre, l'analyse montre que, sur les 300 surfaces commerciales répertoriées en rez-de-chaussée, 291 étaient occupées, soit un taux d'occupation de 97%. Parmi ces 291 surfaces, 160 sont des commerces (55%), 62 des établissements publics (21%), 28 délivrent des services à la personne (10%) et 41 (14%) proposent d'autres services.*

*Il est vrai que ces chiffres à un instant T ne doivent toutefois pas occulter le fait que la situation évolue rapidement, c'est pourquoi, nous étudions actuellement l'attribution d'un mandat à une entreprise spécialisée qui aura pour mission, en s'appuyant sur les atouts, les valeurs et les opportunités propres à la Ville de Sion :*

- *De s'inspirer de bonnes pratiques recensées hors de nos frontières,*
- *D'entreprendre des démarches participatives et collaboratives*
- *De dresser un état des lieux général de la situation*
- *Et proposer des mesures concrètes de dynamisation à mettre en place par les différents acteurs.*

Voilà pour la réponse, j'espère la plus complète possible, à cette question. En tout cas merci de vous intéresser à la thématique. C'est vrai que c'est vraiment très inquiétant si l'on voit un dynamisme qui s'effiloche et donc il faut être absolument attentif à cela.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Troisième question de Monsieur le Conseiller Michel Andrey : Atribus hôpital.

*La Poste a fait récemment installer un atribus à la rue du Scex, à proximité du rond-point des Roches Brunes. C'est une heureuse initiative et nous ne pouvons que nous en réjouir pour nos concitoyennes et concitoyens.*

*Peut-on espérer la même sollicitude de la part de la Commune pour les gens qui reviennent de l'hôpital ? Ne serait-il pas temps maintenant aussi de nous préoccuper d'un atribus à l'hôpital de Sion avant la fin de cette législature ?*

*C'est un endroit aussi fréquenté, si ce n'est plus, que les Roches-Brunes. Les visiteurs et patients en seraient reconnaissants à la Commune.*

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.** Merci pour vos commentaires élogieux.

*Pour votre information, la création de l'arrêt de bus au bas de la rue du Scex est entièrement l'œuvre des services communaux. La Poste n'intervient pas dans ce processus.*

*À l'hôpital il existe depuis plusieurs années, depuis la création du parking silo, un arrêt de bus protégé des intempéries dans le parking silo avec des bancs et de l'éclairage public. L'arrêt de bus dans le sens*

*Ville - Hôpital ne sert que pour la dépose des usagers, la montée se fait à l'arrêt en face côté parking silo.*

J'espère avoir répondu à votre question.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Quatrième question de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard : Trotinettes électriques.

*Les trottinettes électriques privées sont-elles autorisées à se déplacer sur les trottoirs de notre cité ?*

*Existe-t-il un règlement à ce sujet ?*

*Qui est responsable de son application et de quelle manière ?*

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** *En matière de règles de circulation, les trottinettes électriques et les gyropodes électriques sont assimilés aux vélos (art. 42, al. 4 de l'ordonnance sur la circulation routière, OCR). Ils sont donc autorisés à circuler sur la voie publique. Les personnes qui se déplacent avec un tel engin doivent utiliser les pistes ou les bandes cyclables, s'il y en a (art. 46, al. 1 de la loi fédérale sur la circulation routière, LCR). Elles ne peuvent emprunter les surfaces de circulation affectées aux piétons que si celles-ci sont munies d'une plaque complémentaire « Cyclistes » (art. 64, al. 6 de l'ordonnance sur la signalisation routière, OSR).*

*Dans les faits, les trottinettes électriques ne sont donc pas autorisées à circuler sur les trottoirs.*

*La PRVC a procédé à de nombreux contrôles visant à traiter cette problématique, à savoir :*

- *2023 : 24 contrôles = 9 amendes d'ordre et 6 dénonciations au Ministère public pour conduite sans permis de conduire (14 à 16 ans permis cyclomoteur obligatoire).*
- *2024 : 6 contrôles = 5 amendes d'ordre et 1 dénonciation au Ministère public pour conduite sans permis de conduire.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Cinquième question de Madame de Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod : Réseau régional de biodiversité.

*La Ville de Sion a rejoint en septembre 2023 l'association des communes de l'adret, devenue Réseau régional de biodiversité, dont le but est de promouvoir de manière coordonnée et efficiente la biodiversité au-delà des frontières communales. Plusieurs objectifs communs ont été présentés, dont la lutte contre la propagation des plantes envahissantes, le développement du réseau agroécologique, la valorisation des milieux et espèces présents dans la région, etc.*

*Quelles sont les actions mises en place par la Ville de Sion en lien avec ce Réseau intercommunal et le Plan climat ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** *Le Plan climat de la région de Sion se décline en plusieurs thématiques. Quatre groupes de travail thématiques (aménagement du territoire & sécurité publique, énergie, biodiversité, eau) s'attachent à développer et mettre en œuvre des mesures visant à atteindre les buts du Plan climat.*

*Concernant la biodiversité il est prévu d'entreprendre les actions suivantes en 2024 :*

a) *Pour tous les partenaires :*

*Séances d'informations à la population sur le thème de la biodiversité dans les communes avec trois intervenants par soirée : l'Etat du Valais (par le Service des forêts, de la nature et du paysage/SFNP), la Fondation pour le développement durable des régions de montagne/FDDM qui accompagne les*

*communes pour le Plan Climat et un bureau d'études environnementales mandaté dans le cadre du Plan Climat.*

*Une action sur le terrain se déroulera en automne sur chacune des communes et fera l'objet d'une communication spécifique conjointe entre tous les partenaires en temps voulu.*

*L'élaboration d'un état des lieux des mesures déjà entreprises par les communes afin de mettre en évidence les éléments existants sur le terrain qui pourraient être renforcés et/ou valorisés dans des collaborations intercommunales, ainsi que de définir les espaces intercommunaux opportuns pour développer un maillage approprié pour développer la biodiversité. L'état des lieux offrira une base solide et importante sur lequel des mesures pourront ensuite être réalisées.*

*a) Pour la commune de Sion :*

*Le prochain numéro de Sion 21 fera la part belle à la biodiversité, dans le cadre de la sensibilisation de la population à ce thème.*

*De nombreuses actions entreprises depuis de nombreuses années par la Ville de Sion contribuent également au renforcement de la biodiversité sur le territoire communal, par exemple :*

*Le programme de subventionnement des toitures végétalisées (voir communiqué de presse du 02.10.2023 « Subventions pour toitures végétalisées ») ;*

*Le guide des aménagements extérieurs développé dans le cadre du projet AcclimataSion par le service de l'urbanisme ;*

*La lutte contre les plantes envahissantes, pilotée par la Section Agriculture du Service des travaux publics et environnement (voir réponse à la question de Mme Annie Thiessoz Reynard lors du plénum du 20.02.2024 « Néophytes envahissantes »), basée sur la directive de l'État du Valais ;*

*Le soutien aux réseaux agro-environnementaux développés par les agriculteurs dans le cadre de la législation sur les paiements directs. Deux réseaux concernent le territoire communal : celui qui parcourt le coteau sud (Nendaz, Veysonnaz, les Agettes, Sion) et celui qui s'étend en plaine et sur le vignoble en rive droite (réseau de Sion).*

*J'espère ainsi avoir répondu à votre question. Merci.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Sixième question de Monsieur le Conseiller Benoît Micheloud : EPFL/Energypolis.

*Combien a-t-on d'EPT sur le Campus EPFL/ENERGYPOLIS et surtout combien d'entre eux paient les impôts sur notre commune ?*

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.** *Le nombre d'employés évolue annuellement en fonction des projets.*

*Actuellement il y a 673 collaboratrices et collaborateurs et doctorants sur le site du Campus en comptant la HES (250 personnes), l'EPFL (300 personnes) et les autres services sur le Campus.*

*Pour l'EPFL, 39% des collaborateurs habitent à Sion et 55% vivent en Valais.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Septième question de Monsieur le Conseiller Michael Bernhard : Places de parc « dépose rapide » à la rue de Gravelone.

*Sur la rue de Gravelone à l'endroit où un escalier permet de rejoindre directement l'école primaire de Gravelone, une signalisation indique une interdiction d'arrêt et de stationnement sur une dizaine de mètres de part et d'autre de l'escalier.*

*Aux heures de début et de fin d'école, des automobilistes s'arrêtent sur la chaussée ou le trottoir dans la zone interdite ou juste en dehors. Dans les deux cas de figure, cette situation de stationnement sauvage entrave la circulation des piétons, cyclistes et voitures et augmente le risque d'accidents.*

*La Municipalité envisage-t-elle l'installation de places de stationnement de type "dépose-minute" sur cette rue ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** *La Municipalité a étudié la possibilité de créer des places de dépose-minute à la rue de Gravelone. L'étude a malheureusement démontré une infaisabilité du fait qu'il est impossible de créer des zones de rebroussement en raison de la longueur de la chaussée. La Police régionale des villes du centre assure la sécurité de la zone.*

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Dernière question de Monsieur le Conseiller Vincent Boand : Aéroport.

*Le groupe UDC demande à la Municipalité de fournir aux membres du Conseil général les documents en lien avec l'avenir de l'aéroport tels que la correspondance avec le canton ou les procès-verbaux du COPIL afin de comprendre comment, après un travail débuté en 2017 et une communication triomphante du Canton, la situation a pu se gripper si fortement.*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** J'aimerais pouvoir vous donner toutes les informations que vous souhaitez, mais, en fait, à mon sens, elles sont déjà quasiment toutes publiques puisque ce qui a prévalu à la consultation et à la décision du Conseil d'État est vraiment le rapport qui a été remis en consultation dans lequel vous avez un certain nombre d'informations sur l'avenir de l'aéroport.

Du côté de la Ville, il n'y a pas d'autres procès-verbaux ou autres rapports que nous pouvons partager.

Les seules correspondances que nous avons eues avec le Canton du Valais par rapport à l'aéroport, ce sont une proposition de droit de superficie et d'évaluation des bâtiments, il y a peut-être deux ans et puis notre prise de position sur la consultation qui a été faite. Autrement il n'y a pas d'autres documents, que, en tant que Président de Ville, je peux partager avec vous. On va quand même interpellier le Canton pour voir dans quelle mesure il y a d'autres informations qui pourraient être partagées. Désolé de ne pas pouvoir vous répondre avec plus de générosité.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Nous passons maintenant aux questions orales. Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna.

**Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre.** J'ai deux questions que je vais enchaîner, si vous me le permettez.

Ma première question concerne l'éclairage de rue la nuit. Certaines rues dans le quartier de l'Agasse et du Calvaire sont complètement obscures à partir d'une certaine heure. Malgré le fait qu'il faut faire des économies d'énergie, certains citoyens notamment des personnes âgées et des personnes qui ont besoin de sortir après les coupures d'électricité ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles doivent sortir de chez elles. Est-ce que des mesures intermédiaires d'éclairage partiel ou autres sont prévues pour remédier à ces problèmes, sachant qu'il est également important de veiller à la sécurité des citoyennes et citoyens ? Si oui, dans quelle temporalité ?

Ma deuxième question est la suivante : la police municipale est à la gare, mais elle n'est pas visible à l'endroit où elle est. Beaucoup de personnes ne savent pas où elle se trouve. Les portes sont de couleur foncée et cela n'est pas très visible. Un citoyen m'a fait remarquer cela. Je lui ai répondu que je ne

pouvais pas répondre, mais que Monsieur Philippe Varone qui a le bâton magique, peut-être, pourra le faire.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** J'adore Gabriel car, de temps en temps, je suis le chef du village, de temps en temps, j'ai le bâton magique. Alors ce bâton magique, je vais le partager avec mes copains. Je propose donc que Monsieur Cyrille Fauchère réponde quant à la visibilité des locaux de la PRVC à la gare.

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** Vous avez raison. La visibilité des nouveaux locaux de la police régionale des villes du Centre est à améliorer. Il y a à cet égard un projet d'avoir un éclairage intérieur qui oriente vers la place de la Gare avec la signalétique de la police régionale des villes du Centre. Ceci étant dit, il faut préciser que nous ne sommes pas propriétaires mais locataires du bâtiment. Il est inscrit au patrimoine et toutes les modifications, à commencer par, je ne devrais pas le dire, mais je vous le dis car on est entre nous, la boîte aux lettres qui a été mise sur les murs du poste de police. Tout cela est soumis à des autorisations très précises et on ne peut pas le faire n'importe comment. Donc oui, l'éclairage est prévu et j'aimerais ajouter à cela que le futur aménagement de la place de la Gare contribuera à rendre encore plus évidente la localisation du poste de police.

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.** Effectivement, le point de départ de la baisse de l'éclairage public était le plan Ostral quand nous avons tellement peur, il y a deux hivers en arrière de manquer d'électricité. Donc on a décidé d'éteindre la plupart des rues qui n'étaient pas stratégiques entre 22 heures 30 et 5 heures 30 du matin. Mais il y a aussi une tendance générale que l'on applique depuis des années. Pour des raisons de biodiversité, on pense que c'est bien d'éteindre partout où cela est possible.

Dans certains quartiers, on peut comprendre que le problème d'un manque de sécurité soit réel ou ressenti. Notre réponse à cela est d'accélérer le processus d'installer dans toutes les rues l'éclairage dynamique c'est-à-dire un éclairage avec lequel il ne fait jamais complètement nuit. C'est du led, cela consomme relativement peu. Quand vous avez quelqu'un qui passe à proximité, la lumière s'allume, et c'est la meilleure réponse que nous avons. Alors, nous allons accélérer ce processus, processus qui demande du temps et beaucoup de ressources financières mais aussi humaines. Donc on va faire le plus vite possible avec les moyens qui sont les nôtres. J'espère avoir été clair et avoir, de ce point de vue, éclairer votre lanterne. Merci.

**Georges Bérénice, Conseillère générale, PS.** Au printemps 2021, nous était présenté, dans cette salle, le trait de génie de tous les superlatifs. Quelques mois plus tard, notre assemblée acceptait un crédit d'engagement de plus de 8 millions de francs permettant la réalisation de cette passerelle. D'ores et déjà, il était clair que l'ensemble des coûts de ce projet ne serait pas à la charge de notre commune mais qu'elle apporterait la plus grande partie et serait maître d'ouvrage.

La passerelle est désormais terminée et a été inaugurée à la veille des fêtes de pâques. Qu'elle n'a pas été ma surprise, et je sais que je ne suis pas la seule, de ne pas recevoir d'invitation ou de communication via l'application communale, alors même que la date de l'inauguration m'avait été communiquée. Ma question est donc la suivante : comment le Conseil communal explique-t-il que ni notre assemblée à l'origine du crédit d'engagement, ni la population de Sion qui l'a largement financé, n'était conviée à l'inauguration de cet ouvrage d'art ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** C'est très volontiers que je vous réponds. Cet ouvrage a été porté par la Ville, par le Canton, par l'OFROU, par la HES et par Sogaval. La cérémonie a été organisée par le Canton du Valais, à qui nous avons transmis un certain nombre d'invitations de nos fichiers habituels. C'est donc le Canton du Valais qui a déterminé la liste des invités.

En ce qui concerne l'invitation publique, elle a été faite aux usagers de cette passerelle puisqu'on l'a faite le matin avec des conditions climatiques un petit peu compliquées. L'objectif était de pouvoir offrir un croissant à toutes les personnes qui allaient emprunter cette passerelle pour leur souhaiter la bienvenue et la mettre en évidence. Voilà le pourquoi de l'invitation qui a émané du Canton pour les

différentes autorités politiques et puis en ce qui concerne l'invitation publique, elle a été faite dans des conditions climatiques un peu particulières.

**Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre.** Ce printemps, il n'y a pas que la nature qui s'éveille, il y a également les crédits supplémentaires. La COGEST en a reçu une trentaine concernant les comptes 2023 qui sont pour la plupart liés. Je crois qu'il y en a un qui n'était pas lié. Sur ces trente crédits supplémentaires, treize concernent le dicastère 6 et quatre concernent l'aéroport, ce qui signifie que plus de la moitié émane d'un seul chef de service. Parmi ces crédits supplémentaires, plusieurs ont suscité des interrogations à la Commission de Gestion. Il s'agit de dépenses liées selon la nature. Le caractère lié de ces demandes et les réponses transmises sont très peu convaincants. Il est de notoriété publique que le dicastère 6 fait recours à cette manière de procéder pour sa gestion financière. Mes questions sont les suivantes : quels sont les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour éviter le recours systématique à cette méthode ?

La deuxième volontairement un peu plus provocatrice, est-ce que ce service est trop grand et difficilement gouvernable financièrement ?

Ces réponses pourraient certainement intéresser tous les responsables et les collaborateurs de la Ville qui travaillent d'arrache-pied pour élaborer et tenir des budgets serrés et les membres du Conseil général qui se prononcent chaque fin d'année sur ces budgets et qui s'attendent à ce que les montants votés soient respectés. Merci d'avance.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Par définition, un crédit supplémentaire est quelque chose qui devrait anticiper une dépense qui n'a pas été projetée dans le cadre du budget. Je crois que cela est le principe du crédit supplémentaire, c'est quelque chose du reste qui a été proposé en début d'année 2024 pour des objets bien particuliers. C'est comme cela que le crédit supplémentaire, en tout cas de la part du Chef des finances et du Président de la Ville est compris et à mon sens doit être réalisé.

Le dicastère 6, travaux publics et environnement est un dicastère qui est très interdépendant du Canton, notamment en ce qui concerne les routes et l'entretien. Je dois vous dire, pour suivre ce processus, que nous recevons clairement des factures qui sont hors période ou rythme budgétaire qui émanent du Canton et nous avons 30 jours pour les payer. Nous n'avons pas aujourd'hui la possibilité d'agir sur ces factures cantonales. On essaie d'avoir une prévision budgétaire quand on établit nos budgets, souvent on prend la moyenne multi-annuelle des 3 ou 5 dernières années pour se dire que, logiquement, on devrait se retrouver dans ces éléments. Mais vous le voyez bien, avec tous les événements naturels que nous avons, on va se retrouver de nouveau cette année, je pense, avec des crédits supplémentaires pour notre participation au réseau cantonal quand on pense à la route de Riddes ou à des accès du côté du Val d'Anniviers. La Ville de Sion paie aussi son écho en fonction des fameux critères de répartition des factures. Donc, je dirais que c'est un dicastère qui, par nature est soumis à des éléments naturels. On le voit aussi avec les routes communales, les affaissements de falaise et autres. Tous ces éléments sont difficilement, voire impossible à prévoir.

Je dois vous dire que je surveille avec Monsieur Dondainaz régulièrement cette évolution des crédits supplémentaires. On les a bien diminués depuis huit ans, quand je me suis retrouvé à ce poste et la réalité d'aujourd'hui. Il y en avait vingt les dernières années mais cette année, clairement pour des questions de participation, c'est pour cela qu'ils sont liés du reste. S'ils n'étaient pas liés, cela poserait quelques problèmes de gouvernance et de gestion. Ce n'est pas aujourd'hui un outil financier pour la gestion d'un service ou la gestion d'un budget. Ce n'est en tout cas pas comme cela que nous l'envisageons. Par contre, effectivement, il y a des contingences qui arrivent, je le répète une dernière fois, essentiellement du Canton ou de conditions naturelles particulières. C'est vrai que ce dicastère travaille avec des rivières, avec des falaises, avec des routes, avec des éléments qui évoluent, et ce n'est pas les quelques semaines que nous venons de traverser qui vont me dire le contraire.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos différentes interrogations. Je vois que vous dodelinez de la tête. Je vous ai donné, en tout cas, la philosophie. Le suivi est fait régulièrement avec ce service-là et avec tous les services.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Nous venons d'apprendre une nouvelle réjouissante : l'aéroport de Sion se lance dans la commercialisation de biocarburant. Elle démarre un programme aussi de recherche par une gestion éthique de ce produit. J'aurais besoin de quelques précisions sur ce point.

En vue d'une certaine traçabilité, pourriez-vous me dire de quelles plantes ou quels animaux est fabriqué la matière première ? Deuxièmement, qu'elle est l'origine géographique de ces matériaux organiques ? Y a-t-il une filière locale ? Et dernier point quelle est la provenance des matériaux organiques ? S'agit-il de résidus de l'industrie alimentaire ou de matières premières non alimentaires ou s'agit-il d'huile provenant de cultures destinées à l'alimentation ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.** Tout est réglementé, dans notre pays, en matière d'aviation notamment. Donc, la Suisse a choisi de ne pas utiliser dans la fabrication de biocarburant des produits du sol qui peuvent être utilisés pour l'alimentation humaine, au contraire de ce qui se fait aux États-Unis. Là-bas, il y a une portion d'éthanol produit à partir de maïs.

Pour notre part, nous nous fournissons chez TotalEnergies qui est un des leaders mondiaux du biocarburant. Il s'agit de kérosène ordinaire pour 65% et pour 35% de produits fabriqués à partir de graisses alimentaires et de déchets. (huiles de friture et différentes choses). Nous sommes livrés par TotalEnergies depuis Genève par camion. C'est un marché qui est certes très petit pour le moment. Nous avons reçu notre première cargaison de 33'000 litres. Il nous tenait très à cœur de pouvoir nous lancer dans ce créneau. Le biocarburant coûte beaucoup plus cher que le carburant ordinaire, c'est du simple au double si l'on raisonne sur une base TTC. Les gens qui font l'effort d'acheter ce biocarburant reçoivent donc des certificats. La difficulté n'est pas d'en avoir, mais d'avoir une citerne dédiée, des transports dédiés afin de toujours avoir la traçabilité totale entre le moment où on le reçoit à Genève jusqu'au moment où on le charge dans les avions.

Je vous remercie pour votre question. C'est un peu plus compliqué que cela mais disons que c'est quelque chose de prometteur. Les biocarburants sont appelés à se développer. Dès 2025, selon les normes de l'EASA, l'agence aéronautique européenne, tous les vols commerciaux en Europe devront contenir au minimum 2% de biocarburants. 2%, ce n'est pas beaucoup, mais c'est quelque chose qui va augmenter. Prenez l'exemple des voitures électriques, elles faisaient rire il y a 10 ans, maintenant plus personne ne rigole. J'espère avoir répondu à votre question.

**Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre.** Qu'en est-il de l'état du réseau d'eau potable de notre Ville ? L'année dernière, c'était une conduite sur la rue du Petit Chasseur qui rendait l'âme. Et la semaine dernière, c'était sur la rue de Lausanne. Est-ce la faute à pas de chance ou s'agit-il du début d'une longue et pénible série ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais essayer de vous répondre dans les grandes lignes mais je pense que, comme toutes les villes, on a un réseau qui a un certain âge. On connaît aujourd'hui les points de faiblesse de ce réseau. Il suffit de voir nos récentes ouvertures de route ou fouilles pour vous rendre compte qu'il y a une bonne partie du réseau qui nécessite un entretien. On voit que, dès que l'on commence à toucher une partie d'un réseau pour le renforcer, on crée de la faiblesse sur une autre partie.

Donc, il faut s'attendre véritablement à des travaux importants. J'espère que l'on n'ait pas de fuite d'eau importante mais que l'on ait des travaux importants qui sont planifiés et qui vont dans le sens aussi de l'économicité de l'eau puisque, aujourd'hui, on a dans nos villes des pertes qui peuvent aller jusqu'à 20, 30 ou 40% des réseaux d'eau suite à certains états des conduites. Il y a un gros travail qui est fait chaque fois que l'on ouvre des routes en collaboration avec Oiken puisque je vous rappelle que ce sont eux qui gèrent notre réseau d'eau.

On met en place aussi des séparatifs. On profite aussi chaque fois des ouvertures de route pour le chauffage à distance mais on connaît les points de faiblesse de ce réseau d'eau, notamment par rapport

à des conduites principales qui nécessiteront, dans les prochaines années des investissements assez importants. L'eau est un enjeu important pour la Ville.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Après trois questions écrites. Je vais tenter la question orale. Est-ce que la Municipalité compte rendre public l'audit sur les infrastructures sportives rendu en 2023 ayant amené les nouvelles études en cours en lien avec le développement des potentiels futurs terrains de foot sur le territoire communal ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais regarder si l'on peut rendre public cet audit On ne l'avait pas communiqué puisqu'on voulait le présenter en accord aussi avec quelques éléments de décision. Mais je vais poser la question à la commission ad hoc et puis voir dans quelle mesure on peut vous le partager. Sur le principe, vous en connaissez les conclusions et il n'y a pas de de secret dans le cadre de ce rapport.

**Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Je demanderai aux chefs.fes de groupe de venir vers moi avant de partir. Pour tous les autres, vous êtes libérés. Bonne soirée, n'oubliez pas vos cartes et à bientôt.

Sion, le 21 mai 2024

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

## LISTE DES PRESENCES DU 23.04.2024

### Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abou El Ainin	Samy	PLR
2	Andrey	Michel	LES VERTS
3	Bernhard	Michaël	Le Centre
4	Berthod	Julien	PS
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bodrito	Jean-Pierre	PS
7	Bornet	Patrick	PLR
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
9	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
11	Chevrier	Raphaël	PLR
12	Collet	Bastian	PS
13	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
14	Dähler	Patrick	PLR
15	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Gapany	Lionel	PLR
18	Genin	Thierry	LES VERTS
19	Georges	Bérénice	PS
20	Guex-Crosier	Johanne	PS
21	Haefliger	Stéphane	Le Centre
22	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
23	Juillerat	Olivier	PLR
24	Kuchler	Fabien	PLR
25	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
26	Lauener	Georges	UDC
27	Luyet	Janique	Le Centre
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
29	Meyer	François	PLR
30	Micheloud	Benoît	Le Centre

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Mirailles	Christian	LES VERTS
32	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
33	Neves	Luis	PLR
34	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
35	Pfister	Brigitte	LES VERTS
36	Pitteloud	Christophe	Le Centre
37	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
38	Reist	Martin	UDC
39	Rey	Edouard	Le Centre
40	Rossier	Virginie	Le Centre
41	Schertenleib	Pierre	PS
42	Sierro	Christophe	Le Centre
43	Sierro Fardel	Christelle	PLR
44	Siggen	Patrick	Le Centre
45	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
46	Vergères	Pierre Michel	UDC
47	Vuissoz	Grégoire	PS
48	Zuber	Lucien	PS
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			

### Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
3	Bornet-Studer	Ruth	PLR
4	Duroux	Christophe	Le Centre
5	Frily	Gabrielle	LES VERTS
6	Gianadda	Isabelle	Le Centre

Nbre	Nom	Nom	Parti
7	Gillioz	Fernand	PLR
8	Micheloud	Florian	Le Centre
9	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
10	Rey	Charles-André	Le Centre
11	Stalder	Thierry	PLR
12	Vergères	Marion	UDC

Rapport Vote  
**vote PV du 20 février 2024**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 février 2024
Nom du vote:	vote PV du 20 février 2024
Sujet du vote:	vote PV du 20 février 2024
Début du Vote:	23.04.2024 19:11:34
Fin du vote:	23.04.2024 19:11:50

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	42	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	42	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote PV du 20 février 2024**

**Résultats individuels du vote**

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

## vote entrée en matière

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest (Affectation à la zone centre III de parcelles actuellement affectées à la zone d'habitat individuel du coteau sensible)
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	23.04.2024 19:14:17
Fin du vote:	23.04.2024 19:14:33

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>			
	Présent	41	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	41	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote entrée en matière**

**Résultats individuels du vote**

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

## vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	2. Examen et vote du message concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest (Affectation à la zone centre III de parcelles actuellement affectées à la zone d'habitat individuel du coteau sensible)
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest
Sujet du vote:	vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest
Début du Vote:	23.04.2024 19:21:30
Fin du vote:	23.04.2024 19:21:46

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	44	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	41	93.2%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	3	6.8%

# vote message du CM au CG concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Platta d'en haut : secteur ouest

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Janique LUYET	1	Benôit MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOU	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUËX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Martin REIST	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

# vote postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion "

## Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	4. Examen et vote du postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion"
Nom du vote:	vote postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion "
Sujet du vote:	vote postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion "
Début du Vote:	23.04.2024 19:29:23
Fin du vote:	23.04.2024 19:29:39

## Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	45	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	31	68.9%
	Non/Nein	7	15.6%
	Abst./Enth.	7	15.6%

# vote postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévoles des jeunes à Sion "

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Olivier JUILLERAT	1		
<b>Non/Nein</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Lionel GAPANY	1	Fabien KUCHLER	1
Luis NEVES	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Patrick DAHLER	1	François MEYER	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

**vote motion "Introduction du droit d'initiative communale"****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	5. Examen et vote de la motion "Introduction du droit d'initiative communale"
Nom du vote:	vote motion "Introduction du droit d'initiative communale"
Sujet du vote:	vote motion "Introduction du droit d'initiative communale"
Début du Vote:	23.04.2024 19:37:58
Fin du vote:	23.04.2024 19:38:14

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>			
	Présent	44	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	38	86.4%
	Non/Nein	4	9.1%
	Abst./Enth.	2	4.5%

## vote motion "Introduction du droit d'initiative communale"

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Patrick SIGGEN	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Gabriel Akunga MUKUNA	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Olivier JUILLERAT	1
François MEYER	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
<b>Non/Nein</b>			
Patrick BORNET	1	Raphaël CHEVRIER	1
Fabien KUCHLER	1	Luis NEVES	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Samy ABOU EL AININ	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

## vote postulat "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"

### Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	6. Examen et vote de la motion "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"
Nom du vote:	vote postulat "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"
Sujet du vote:	vote postulat "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"
Début du Vote:	23.04.2024 19:59:57
Fin du vote:	23.04.2024 20:00:13

### Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>	Présent	46	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	16	34.8%
	Non/Nein	29	63%
	Abst./Enth.	1	2.2%

# vote postulat "Création d'un poste de secrétaire professionnel du CG – modification du RCG"

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
François MEYER	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julien BERTHOD	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Thierry GENIN	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
<b>Non/Nein</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Christian MIRAILLES	1		

# vote postulat "Création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois"

## Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 23 avril 2024
Nom agenda:	7. Examen et vote du postulat "création d'une task force chargée de définir un projet "de développement durable" pour l'aéroport sédunois
Nom du vote:	vote postulat "Création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois"
Sujet du vote:	vote postulat "Création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois"
Début du Vote:	23.04.2024 20:14:25
Fin du vote:	23.04.2024 20:14:41

## Résultats total du vote :

<b>Participants:</b>			
	Présent	47	
<b>Votes:</b>			
	Oui/Ja	11	23.4%
	Non/Nein	27	57.4%
	Abst./Enth.	9	19.1%

# vote postulat "Création d'une task force chargée de définir un projet de développement durable pour l'aéroport sédunois

## Résultats individuels du vote

<b>Le Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Olivier JUILLERAT	1		
<b>PS</b>			
<b>Abst./Enth.</b>			
Julien BERTHOD	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastian COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		